

CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD

Séance publique du lundi 25 février 2013
Openbare zitting van maandag 25 februari 2013

M. le Président - M. de Voorzitter, Michel Eylenbosch :

Je déclare la séance publique du Conseil communal du 25 février 2013 ouverte (19h10). Ik verklaar de openbare zitting van de Gemeenteraad van 25 februari 2013 geopend (19.10 uur).

Monsieur Ikazban, Monsieur Van Damme, Monsieur Vossaert, est-ce que je peux demander votre attention, s'il vous plait ? Nous avons, ce soir, le plaisir d'accueillir une délégation de la ville de M'Bour et je vais donner la parole à Monsieur Mohamed El Khannouss qui est l'Echevin en charge des relations internationales et ce, en préambule à notre séance d'aujourd'hui. Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss:

Merci, Monsieur le Président. Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins et Echevines, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers. C'est avec une très grande joie que nous accueillons aujourd'hui nos hôtes. Je sais qu'à maintes reprises des questions ont été posées ici au sein du Conseil communal sur tout le travail qui est effectué apr le service des Relations internationales au niveau justement des différents projets qui sont en cours, que ce soit le jumelage au Maroc mais aussi les différents partenariats dont celui avec M'Bour et dont nous avons aujourd'hui le plaisir d'accueillir le maire qui accompagne une délégation qui est ici dans le cadre d'une formation, dans le cadre d'un échange, pour participer à un cycle organisé par l'Union des Villes et Communes avec différents partenaires sénégalais de différentes communes belges. J'ai donc la joie et le plaisir d'accueillir Monsieur le Maire ainsi que ses collaborateurs et collaboratrices (je ne vois pas Madame Fayela.,ah, je la vois). Je vous souhaite la bienvenue dans cet illustre endroit qu'est le Château du Karreveeld et, sans plus tarder, je vais céder la parole à Madame la Bourgmestre. Madame la Bourgmestre, Madame la Maire...

Mme la Bourgmestre :

On ne dit pas en Belgique la 'Bourgmestresse'... Quoi qu'il en soit, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller communal, Mesdames et Messieurs, la Commune de Molenbeek-Saint-Jean est, évidemment, très heureuse de vous accueillir au Château du Karreveeld. C'est un endroit qui a pas mal de classe. C'est, finalement, une extension de la Maison communale, puisque nous tenons ici les Conseils communaux. Nous y célébrons aussi les mariages, les noces d'Or, et énormément de manifestations s'y tiennent. Le Château du Karreveeld est, en quelque sorte aussi, un lieu de l'expression démocratique des représentants des citoyens molenbeekois. On vous a probablement informés qu'il y a eu un changement de majorité à l'occasion des dernières élections communales, mais la collaboration entre la commune de Molenbeek-Saint-Jean et M'Bour existe depuis maintenant plusieurs années, et soyez bien persuadés que nous avons évidemment l'intention de poursuivre ces relations de collaboration, de coopération et d'amitié qui se sont tissées entre nos deux villes depuis de nombreuses années. Donc, je dirai que la collaboration, la coopération internationale qui unit nos deux entités trouve sa motivation dans la réalité. Nous avons évidemment l'organisation d'ateliers, de thématiques, de formations qui ont pour but d'améliorer ou de mieux informer les collaborateurs, les agents, les conseillers dans nos politiques respectives. Donc, c'est véritablement un honneur pour nous de vous accueillir, ici, à l'occasion de ce conseil communal. Nous nous sommes dits

justement que l'occasion était trop belle, et que c'est une façon pour vous de voir comment se passent les conseils communaux à Molenbeek – du moins, je ne vous invite pas à rester toute la séance, parce qu'elles ont tendance à devenir longues. Comme je l'ai exprimé donc, nous souhaitons poursuivre cette coopération fructueuse.

Et à l'occasion de votre visite, nous vous remercions en vous offrant un présent, un présent qui n'est pas typiquement molenbeekois mais qui est néanmoins propre à l'Art belge, à l'Art francophone, un souvenir du Val Saint-Lambert. Le Val Saint-Lambert fait partie du patrimoine et du savoir-faire francophones et wallons: le cristal. C'est donc, avec plaisir, qu'au nom du Conseil communal, nous vous l'offrons. On a également prévu, outre cet objet patrimonial, de vous faire goûter une mise en bouche typiquement belge : des pralines. Donc, Monsieur le Maire, bienvenue. C'est un grand plaisir de vous accueillir avec tous les Conseillers communaux ici présents qui sont, certainement, tout à fait satisfaits, d'autant plus que certains d'entre eux ont déjà eu l'occasion de rencontrer les représentants de M'Bour. Je vous remets ce présent au nom de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Et je vous passe le micro si vous souhaitez nous adresser quelques mots.

Monsieur le Maire de la ville de M'Bour :

Merci. Vous nous voyez ravis. Madame Françoise Schepmans, Bourgmestre, Mairesse, Maire, chez nous. Mesdames et Messieurs les Echevines et Echevins, mes chers collègues Conseillères et Conseillers,

Laissez-moi vous dire toute ma joie et tout le plaisir que j'éprouve en venant dans votre charmante commune, dans ce beau pays qu'est la Belgique. Je voudrais vous remercier pour cette belle coopération, et c'est le lieu de remercier Monsieur El Khannouss et son équipe autour de Madame Amal Harras pour toutes les marques d'égard et de sympathie que vous n'avez cessées de nous montrer depuis notre arrivée. En attendant le plaisir de vous retrouver dans les tout prochains jours, veuillez, Madame la Bourgmestre et chers Collègues, agréer l'assurance de notre détermination à aller plus en avant dans notre partenariat. Je ne saurais terminer – j'aurais dû commencer par là d'ailleurs – sans vous dire toutes nos félicitations et tous nos vœux de succès. Je vous remercie bel et bien.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Bourgmestre :

Ici, tous les groupes politiques sont véritablement associés à ce partenariat, à cette collaboration qui existe depuis plusieurs années. Et Monsieur Ikazban souhaite, également, vous adresser quelques mots à l'occasion de votre venue en Belgique.

M. Ikazban :

Je ne vais pas être très long, puisque, comme l'a dit Madame la Bourgmestre, les discussions, les débats, ont parfois tendance à s'éterniser. Mais je voudrais, simplement, en tant que chef de groupe, le groupe PS-SPa, le plus important de ce Conseil communal, vous souhaiter également la bienvenue et vous dire que, finalement, dans la commune de Molenbeek Saint-Jean, l'un des points communs que nous avons ici, quelle que soit notre formation politique, quelle que soit notre tendance politique, quel que soit le pouvoir qui est en place, c'est la tradition d'accueil. Molenbeek est une terre d'accueil depuis des années quand on remonte dans l'histoire, et aujourd'hui, les partenariats avec des pays comme le vôtre, c'est quelque chose d'extrêmement important. D'ailleurs, c'est soutenu par l'ensemble du conseil communal. Notre groupe a pu, ici même, malgré notre position actuelle, voter favorablement à la coopération, en tous cas à la coopération au développement. Nous voulons donc aussi, au nom du groupe de l'opposition que je représente, vous souhaiter

également la bienvenue et nous réjouis de votre présence et de votre participation à notre conseil communal. Merci encore et bienvenue.

(Applaudissements - Applaus)

Mme la Bourgmestre :

Nous avons plusieurs représentants et fonctionnaires de la ville de M'Bour qui sont ici présents. Donc, voici, Monsieur le Maire, ainsi que le l'ai dit, un petit plaisir chocolaté. Grand merci. Je vais également demander à M.M'Bayé, à toute l'équipe, à M. Moustapha Diagne qui est, en effet, le chef du Service des Finances de la Ville de M'Bour, de s'approcher. A Madame Marie Faye, la cheffe des ressources humaines, voici... Et, enfin, M. Magor Diop qui est le responsable du plan communal et de la gestion des financements aux comités de quartiers. Et, bienvenue, merci. Comme je le soulignais, c'est véritablement, depuis des années, une collaboration en termes d'échanges, de bonnes pratiques, d'expertise, qui sont menés entre nos deux villes dans le cadre des relations internationales. Nous voulions donc profiter de ce conseil communal pour, non pas uniquement à la Maison communale, mais aussi ici au sein du conseil communal, vous dire combien nous étions satisfaits de cette mission qui est menée auprès de notre commune. Merci.

(Applaudissements - Applaus)

M. l'Echevin El Khannouss :

Chers Collègues, avant de re-céder la parole au Président, je voudrais vraiment qu'on sache que tout ce travail qui a été bâti depuis une dizaine d'années, l'a été grâce à la cheville ouvrière du Service des Relations internationales. Et je voudrais vraiment qu'on l'applaudisse très très fort. Il faut savoir que tous ces projets ont été menés à bout par ce service – et vous aurez l'occasion dans le cadre d'une section réunie, d'avoir un exposé de tout ce qui est fait aussi bien dans le cadre du jumelage que dans celui des deux partenariats que nous avons avec la ville de M'Bour ainsi qu'avec la région de Mokrisset. Il faut donc remercier Madame Harras – très discrète, qui est cachée là-bas.

(Applaudissements - Applaus)

Merci, Madame Harras. Merci, Monsieur le Président.

M. le Président :

De rien, Monsieur l'Echevin. Alors, j'ouvre la partie officielle de notre Conseil communal. Tout d'abord, je voudrais vous proposer de regrouper les points relatifs aux désignations des représentants de la commune au sein des atriiums, donc les points 1, 2 et 3 et, si vous en êtes d'accord, parce que comme cela, nous regroupons les différents points où des votes doivent intervenir sur les personnes, que nous placerons avant le point 27. D'accord ? Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président. Pas de problème concernant votre proposition. Néanmoins, une petite remarque d'organisation, tout simplement : qu'on soit, à l'avenir, prévenus beaucoup plus tôt au moment où on a des désignations, des propositions de membres d'assemblées générales ou autres. On voudrait bien avoir un peu plus de temps; simplement, on n'a été avertis que jeudi dernier, avec la séance qui a eu lieu et la nuit courte qui s'en est suivie, certains ayant dû être très tôt, vendredi matin, sur le pont...Je demande

simplement qu'on soit prévenus à l'avance et qu'on nous évite de devoir réagir dans l'urgence. Je vous remercie

M. le Président :

Nous prenons note de votre remarque. Meci. Je donne la parole à Madame P'Tito.

Mme P'Tito :

Excusez-moi, j'aurais peut-être dû lever la main avant. Mais j'avais un petit point, je dirai 0, juste avant les points 1, 2,3 ; c'est par rapport aux invendus alimentaires qui ne sont pas remis à l'ordre du jour aujourd'hui. Simplement, ce n'est pas pour épiloguer longtemps, le but est, soit de le remettre à l'ordre du jour du prochain conseil communal, - et j'en ferai la demande officielle – mais aussi, de s'accorder sur un modus vivendi pour la réunion de ce fameux groupe de travail. Donc, majorité et opposition et mixte, c'est-à-dire, à la fois des conseillers communaux et deux Echevins que vous avez désignés la fois dernière, Madame Analissa Gadaletta et Monsieur Olivier Mahy, pour organiser les choses. Donc, ma demande – peut-être qu'elle a été mal comprise, ce n'est pas à moi de décider quand il y a une salle de libre au niveau de la commune – visait simplement à dire si nous pouvons bénéficier des services de la commune, donc du secrétariat communal, seulement pour envoyer l'invitation et s'assurer, donc, qu'une salle soit libre. C'est tout, c'est le but : la commune convoque et veille à ce qu'une salle soit libre. C'est ma seule demande.

M. le Président :

Madame P'Tito, je vais passer la parole à Madame la Bourgmestre qui, je crois, à une réponse pour vous.

Mme la Bourgmestre :

En fait la motion qui a été déposée, l'a été à votre initiative. Evidemment, il est intéressant que tous les groupes politiques puissent s'associer et qu'il y ait une motion qui puisse être présentée au Conseil communal. C'était la manière avec laquelle on travaillait sous la législature précédente et j'ai bien entendu que, pour faire ces réunions de travail, à la Maison communale, où il y a des disponibilités de salles qu'on ne peut pas nécessairement trouver à l'extérieur, il est donc logique que, justement, les représentants des différents groupes politiques puissent se retrouver à la Maison communale et que, pour la facilité du travail, des documents puissent être envoyés via le secrétariat communal, mais aujourd'hui comme par le passé, Madame P'Tito, le Collège considère que c'est une motion qui vient des membres du Conseil et qu'il n'a pas, donc, à intervenir dans le cadre de cette motion. La question pourra être posée par la suite puisqu'il a été proposé de revoir le règlement d'ordre intérieur de notre assemblée. Donc, des propositions pourront être faites quant à savoir la manière d'organiser notre travail, avoir des groupes de travail comme cela été dit, avoir des réunions de sections – sections réunies ou sections qui concernent particulièrement certains sujets – mais comme ce nouveau R.O.I ne nous a pas encore été présenté, qu'il n'a pas encore fait l'objet d'une discussion, je vous propose que nous nous en tenions à ce qui a été réalisé par le passé, à savoir: présentation d'une motion d'un conseiller communal, les différents groupes politiques s'y associent, ensuite reviennent vers le conseil communal pour - si accord il y a – faire une proposition. On pourra éventuellement revoir la manière dont nous travaillons par la suite, mais aujourd'hui, tenons-nous en à ce qui a été réalisé par le passé.

M. le Président :

Donc, pour compléter la réponse de Madame la Bourgmestre, je propose que les chefs de groupe prennent contact entre eux. Je suis d'accord pour participer également à la réunion si vous le souhaitez. Il faut que les gens se réunissent... Alors, précisez votre question, Mme P'Tito.

Mme P'Tito :

Ma question est bien simple. J'entends bien qu'une salle serait mise à disposition, que les documents pourraient aussi être envoyés par les services, et c'est très bien, mais pas les convocations – ce que je trouve un petit peu dommage, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas s'accorder sur un modus vivendi, dès à présent, que l'on pourra entériner dans le prochain R.O.I...

M. le Président :

...Vous proposez la convocation des chefs de groupes pour se réunir ?

Mme P'Tito :

Ben, oui...je ne vois pas où est le problème, accordons-nous sur un modus vivendi et, dans tous les cas, pour moi, je demande à ce que ce point figure à l'ordre du jour du conseil du mois de mars, parce que, objectivement, il faut trancher à un moment donné.

M. le Président :

Je repasse la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Je parle ici en tant qu'ancienne cheffe de groupe de l'opposition pour dire que, ce qui me paraît important, c'est que la date convienne évidemment à l'ensemble des chefs de groupes et qu'il est donc plus facile que vous vous accordiez entre vous pour trouver une date. Entre chefs de groupes de l'opposition, vous prenez vos agendas et vous vous arrangez pour une date... Par le passé, on fonctionnait comme ça, en fonction de la date, les différents chefs de groupes majorité-opposition, tenaient la réunion soit chez l'un d'entre nous, soit dans une salle de la Maison communale, pourquoi pas? Mais l'idée est de s'assurer que l'ensemble des chefs de groupes puissent être présents et que, donc, vous trouviez une date qui arrange l'ensemble des chefs de groupes.

M. le Président :

Attendez, si vous permettez, parce qu'il y a Monsieur Vossaert qui demande également d'intervenir sur le sujet. Écoutons-le d'abord puis je reviendrai vers vous. Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Si je comprends bien, à la base, cette motion est portée par un mandataire de l'opposition. Ensuite, l'objectif de la majorité, du Collège, c'était de renvoyer ça à un groupe de travail. Maintenant, vous nous dites qu'on doit s'arranger entre chefs de groupes de l'opposition, c'est ce que je viens d'entendre....

M. le Président :

Non, ce sont tous les chefs de groupes, majorité et opposition.

M. Vossaert :

Alors, pourquoi ça ne serait pas facile que les services de la commune, pour coordonner au mieux les agendas de chacun – car qui va devoir coordonner ça, qui va lancer l'initiative ? Et ma deuxième question est : qui va présenter les recommandations ou la motion, qui va la porter ? Est-ce la majorité, l'opposition ou le Conseil ? Qui, dans son unanimité, va adopter le texte ? Est-ce que ce n'est pas plus facile de demander aux services de coordonner tout simplement les agendas de tous les chefs de groupes de l'opposition et de la majorité, et de fixer une date de réunion ? Alors, je rajoute que certains membres du Collège veulent participer aussi aux réunions. Je veux bien que les chefs de groupes s'entendent amis il y a aussi certains membres du Collège qui ont envie d'y participer, donc...

M. le Président :

Monsieur Vossaert, je vais essayer de résumer la situation et de trouver la solution immédiate. Je vais me charger de convoquer la réunion et de faire le nécessaire pour réunir les chefs de groupes. Je ferai une proposition de date, d'heure et de lieu. Vous répondrez si tout le monde en est d'accord avec deux ou trois propositions, et on pourra rouler de cette façon-là. Est-ce que ça vous convient, Madame P'Tito ?

Mme P'Tito :

Eh bien, Monsieur le Président, je trouve ça très sage et je vous remercie de cette proposition, parce que, effectivement, ça fait un mois qu'on tournait un peu en rond. Je n'ai pas insisté outre mesure parce qu'il y avait le budget, la note de politique générale ... Nous sommes de bonne composition et nous attendions la séance d'aujourd'hui pour pouvoir régler les choses, et je vous remercie pour cette proposition. Gageons, effectivement qu'on trouve une solution d'ici le prochain conseil communal. Je vous remercie.

M. le Président :

Je vous en prie. On peut commencer, plus d'autres remarques ? O.K.

**4. Instruction publique - Enseignement francophone et néerlandophone - Organisation de l'accueil extrascolaire - Accord de principe et détermination du prix.
Openbaar onderwijs - Franstalig en Nederlandstalig Onderwijs - Organisatie buitenschoolse opvang - Principeakkoord en prijsbepaling.**

M. le Président :

Le point 4 est retiré.

5. Nederlandstalig Onderwijs - Huishoudelijk reglement voor de ouderraden van de Nederlandstalige scholengemeenschap 1080.
Enseignement néerlandophone - Règlement d'ordre intérieur des conseils de parents de la communauté scolaire néerlandophone 1080.

M. le Président :

Het is de leden van de ouderraden worden aangeduid. Oh sorry. Het huishoudelijk reglement voor de ouderraden van de scholengemeenschap 1080 waarvan de tekst in bijlage is goed te keuren omdat er niemand opmerkingen gemaakt heeft bij de ouderraden. Mag het dan goedgekeurd worden ? Sorry misverstand ?

Dhr. Van Damme :

Sorry aan welk punt zitten we ?

Mevr. De Schepen Gadaletta :

Punt 5

M. de Voorzitter :

Een vraag ? Nee, is het in orde ?

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Goedgekeurd
A l'unanimité - Eenparig*

6. Nederlandstalig Onderwijs - Reglement van inwendige orde voor de ouderraden van de scholengemeenschap 1080.
Enseignement néerlandophone - Règlement pour les élections des conseils de parents de la communauté scolaire néerlandophone 1080.

M. le Président :

Mogen wij dit ook goedkeuren ?

Dhr. Van Damme :

Beide punten zijn natuurlijk perfect in orde. Het enigste wat dat ik zou willen vragen is of wij een overzicht zouden kunnen krijgen van de ouderraden van de verschillende scholen. Op het moment dat ze zijn samengesteld. Schriftelijk he.

Mevr. Gadaletta :

Ah ok 't is goed.

M. le Président :

Ok, geschreven. Dank U.

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Goedgekeurd
A l'unanimité – Eenparig*

**7. Secrétariat communal - Absence du Secrétaire communal - Désignation du Secrétaire faisant fonction - Confirmation.
Gemeentelijk secretariaat - Afwezigheid van de Gemeentesecretaris - Aanstelling van de waarnemend secretaris - Bekrachtiging.**

M. le Président :

Le point 7 porte sur l'absence du secrétaire communal qui, pour des raisons de congé, a été remplacé par Madame Van Campenhout du 9 février au 17 février 2013. On valide son remplacement ? Oui ? Merci.

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Goedgekeurd
A l'unanimité - Eenparig*

**8. Travaux publics - Construction d'une école néerlandophone Tijn Uylenspiegel sise rue de la Semence - Convention IBGE relative au subside Bâtiment exemplaire 2012.
Openbare werken - Bouw van een Nederlandstalige school Tijn Uylenspiegel gelegen Zaadstraat - Overeenkomst BIM betreffende de subsidies voorbeeldgebouw 2012.**

M. le Président :

Le point 8 porte sur la construction d'une école néerlandophone Thijn Uylenspiegel sise rue de la Semence. C'est la convention avec l'IBGE relative aux subsides du bâtiment exemplaire 2012.

Dhr. Van Damme :

Dit punt is natuurlijk gelinkt aan het punt 12. Punt 12 is eigenlijk dezelfde aanvraag maar voor de franstalige scholen als ik het goed heb en ook voor punt 13 voor het project van het wijkcontract Sint Lazarus ook daar wordt dus een overeenkomst of alleszinds een aanvraag gedaan voor voorbeeld gebouw bij het BIM als ik het goed heb maar dan moet mevrouw de Schepen het misschien uitleggen is het eerste punt 8 over het indienen van een aanvraag terwijl punt 12 en punt 13 al de goedkeuring van de overeenkomsten zijn of zit daar een verschil op ? Dat was mijn eerste vraag. Puur procedureel. Tweede natuurlijk wij zijn, vinden het natuurlijk een goed idee dat er zo voordeel projecten worden ingediend en dat de politiek die ingeïnitieerd is in de vorige meerderheid om voorbeeld gebouwen energie zuinige woningen en energie en vooral collectieve voorzieningen te gaan oprichten in Molenbeek dat is natuurlijk een heel goeie zaak. We zijn blij dat de huidige meerderheid die politiek voort zet maar vooral is het natuurlijk van belang om dit dan effectief ook goed op te volgen op het moment dat die voorbeeld gebouwen er effectief staan want het is een ding van die te zetten het is een ander ding van die correct te gaan beheren en ook daar is in het verleden ook veel aandacht besteed aan het opvolgen en aan het instrueren of het informeren van de mensen die die gebouwen gebruiken dat zij op een correcte manier met die passief gebouwen kunnen omgaan want dat is niet altijd evident als men dat niet correct doet dan komt men heel snel tot problematische situaties zoals schimmel en dergelijke meer. Dus we zijn natuurlijk volledig akkoord met die voorstellen per punt 8, 12 en 13 en tenslotte wou ik ook nog eens zeggen dat we natuurlijk ook heel blij zijn dat die wijkcontracten zulke initiatieven mogelijk maken ook al is het puntje 12 rond bv. de franstalige school buiten wijkcontract gerealiseerd maar dat is voor een stuk ook binnenwijkcontract dus wij hopen dat die scholen zowel punt 8 als punt 12 dat die scholen zo snel mogelijk gerealiseerd zullen worden. Ik denk dat onze kinderen daarop wachten en er nood aan hebben, dus wij hopen dat die projecten snel vooruitgaan en dat de gemeentelijke administratie hier in samenwerking met de gesubsidieerde projecten er alles aan zal doen om zo snel mogelijk die gebouwen op te trekken.

M. le Président :

Mevrouw Gadaletta, u heeft het woord.

Mvr. De Schepen Gadaletta :

Dus het verschil tussen punt 8 en punt 12. Bij mijn weten is er geen verschil in de zin dat de overeenkomst voor de school in de Zaadstraat onlangs goedgekeurd tussen de scholen is erkend als voorbeeld gebouw. De tweede opmerking over het effectief gebruik van de school, ben volledig met U eens dat is een keer dat het een passief gebouw is dat vraagt ook een ander soort gebruik. We zullen zeker de school, het onderhoudspersoneel en de leerkrachten daarbij begeleiden en de vraag naar termijnen over punt 8 daar kan ik U wel zeggen dat de fase van openbare aanbesteding is afgesloten dus de offertes zijn binnen het is nu kwestie van het aanbesteden toe te vertrouwen aan een bedrijf.

M. le Président :

Dank U Mevrouw de Schepen. On peut approuver ?

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Goedgekeurd
A l'unanimité - Eenparig*

**9. Projets subsidiés - Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins.
Gesubsidieerde projecten - Nieuwe Gemeentewet artikel 234 derde lid - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen.**

M. le Président :

Le point 9, il s'agit d'une communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins concernant des travaux qui ont été faits au CCM. Vous en avez la liste et il faut approuver le mode de financement des dépenses susvisé. On peut approuver ? Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Il y a une petite erreur technique au troisième point du point 9 en ce qui concerne les peintures. Il y a une augmentation de 5000 euros, d'accord, mais c'est inscrit au budget extraordinaire de 2012 et non de 2013.

M. le Président :

Oui, c'est exact. C'est marqué dans mes papiers ; je suis désolé, j'ai oublié de le citer. Merci pour la correction. Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais voulu demander si la pose du plexy était destinée à une protection par rapport à une intrusion éventuelle ou si c'était simplement une séparation pour que les petits ne lancent pas systématiquement leurs balles dans la cour du Centre Maritime, parce que le plexy ne semble pas avoir une résistance très importante.

M. le Président :

Oui...Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je vais vérifier ce qu'il en est. Parce que je n'en sais rien...

M. le Président :

On vous fera une note écrite. On peut approuver le mode de dépense ?

Votes-Stemmingen :

Approuvé - Goedgekeurd

A l'unanimité - Eenparig

**10. Projets Subsidiés - Contrat de quartier Autour de Léopold - Expropriation pour cause d'utilité publique - Quai des Charbonnages 86.
Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Rond Leopold - Onteigening ten algemenen nutte - Koolmijnenkaai 86.**

M. le Président :

Le point 10, contrat de quartier autour de Léopold , il s'agit d'une expropriation au niveau de deux adresses, un immeuble de logements quai des Charbonnages et un entrepôt également quai des Charbonnages, sachant qu'il s'agit du projet qui nous permettra de construire dans le nouveau contrat de quartier un hall des sports, une salle de boxe, entre autres, une crèche et six logements assimilés à du logement social. On peut approuver ? Merci. Ah !... Pardon, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Evidemment qu'on va approuver les projets que nous avons lancés sous la précédente majorité. Mais j'avais quand même une question : est-ce que c'est bien le projet qui est en lien avec une parcelle de terrain qui posait problème à l'arrière, voisine avec l'ASBL 'le Foyer' qui est présente ici depuis plus de quarante ans sur Molenbeek ? Est-ce bien ce dossier-là et, si oui, est-ce que le problème qu'il y avait quant à l'utilisation de la cour du Foyer est réglé ? Est-ce qu'on on a tenu compte ou pas ? Sinon, on ne va pas du tout s'opposer à ce point-là, mais je voudrais quand même avoir des éclaircissements. Merci.

M. l'Echevin Gypers :

Donc, c'est une parcelle de terrain qu'on va passer en acquisition. On a introduit un dossier d'expropriation. On va donc se situer sur ce terrain-là et non sur celui du 'Foyer'. Mais ça sera limitrophe du 'Foyer'.

M. le Président :

Monsieur Majoros, vous avez la parole.

M. l'Echevin Majoros :

Dans le sens de Monsieur Gypers, je dirais que ce sont, en fait, deux projets indépendants. Il n'y a absolument aucune incidence sur 'le Foyer'.

13. Projets subsidiés - Contrat de Quartier Ecluse Saint-Lazare - Op. 1.2, 5a.2 & 5a.4 - Angle du quai de l'Industrie et de la rue de Liverpool - Projet Beliris - Approbation de la convention Bâtiment exemplaire.

Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Sluis Sint-Lazarus - Ingrep 1.2 - 5a.2 en 5a.4 - Hoek Nijverheidskaai en Liverpoolstraat - Belirisproject - Goedkeuring van de Exemplaargebouwovereenkomst.

M. le Président :

Il s'agit également de prendre connaissance de la convention avec le maître d'ouvrage relative à la réalisation du projet, à l'angle du quai de l'Industrie et de la rue de Liverpool en bâtiment exemplaire.

Peut-on approuver ?

Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
A l'unanimité - Eenparig

14. Projets subsidiés - Contrat de Quartier Cinéma Belle-Vue - Opération 5b.9 - Œuvre d'Art participative - Réalisation d'une fresque sur le mur de l'Auberge de jeunesse Génération Europe - Approbation de la convention COCOF.

Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Cinema-Belle-Vue - Ingrep 5b.9 - Participatief kunstwerk - Realisatie van een fresco op de muur van de Jeugdherberg Génération Europe - Goedkeuring van de overeenkomst Franse Gemeenschapscommissie.

M. le Président :

Il s'agit, ici, de la réalisation d'une fresque sur les murs de l'auberge de jeunesse 'Génération Europe'. Est-ce qu'on peut approuver ? Pas de question ? Je donne la parole à Monsieur Papadis.

Le micro ne fonctionne pas ? Prenez celui de Madame Pinti...

M. Papadis :

Je voulais juste savoir si on avait une idée sur ce que sera la représentation de la fresque et que se passera-t-il si la fresque fait l'objet d'incivilités. La commune sera-t-elle responsable des dégâts ?

M. le Président :

Monsieur Mahy ou Monsieur Gypers, pour répondre ? Oui... Madame la Bourgmestre...

Mme la Bourgmestre :

Monsieur le Président, par rapport à la fresque, on a déjà l'expérience de plusieurs fresques qui ont été réalisées sur le territoire de la commune; je pense notamment à celle située en dessous du pont près de la station de métro Osseghem, ou à la fresque qui se trouve au bâtiment 'Ajja'. Donc, je vous dirais que ces deux belles fresques ont été respectées et n'ont donc pas fait l'objet d'actes de vandalisme. Il est vrai que, parfois, il y a des atteintes. A ce moment -là, les services communaux ont à cœur d'intervenir directement pour que, s'il y a un acte de détérioration précis, il ne puisse pas en inspirer d'autres. Je prends pour exemple ces deux fresques, il y a eu parfois quelques petits soucis qu'on a pu

vite circonscrire. Les interventions rapides des services permettent que ces actes de vandalisme ne se développent pas. Il faut aussi que les fresques soient de qualité – c'est très important. On a eu des expériences moins heureuses, notamment au coin des rues Comte de Flandre-chaussée de Gand où là, c'était une fresque temporaire. C'est vrai qu'elle avait un caractère éphémère, parce qu'elle n'a pas pu résister aux assauts du temps et de quelques personnes inspirées sur le plan graphique.

M. le Président :

Merci, Madame la Bourgmestre. On peut approuver la convention ? Monsieur Ait Jeddig, vous avez la parole.

M. Ait Jeddig :

Je voudrais savoir les motifs qui seront représentés sur cette fresque ?

M. le Président :

Visiblement, on n'a pas connaissance du sujet. C'est pour l'instant une convention. Une fois qu'elle est passée, on il sera décidé avec le ou les artistes du thème de la fresque.

M. Ait Jeddig :

Quel en est le montant ?

M. le Président :

On vous répondra par écrit, Monsieur Ait Jeddig, on n'a pas encore l'information. On peut approuver ?

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Goedgekeurd
A l'unanimité - Eenparig*

15. Projets subsidiés - Politique des Grandes Villes - Contrat Ville Durable - Démolition / reconstruction d'un immeuble communal en quatre logements locatifs au 6-8 rue Tazieaux - Marché de travaux - Marché pour compte - Engagement de la dépense. Gesubsidieerde projecten - Grootstedenbeleid - Overeenkomst Duurzame Stad - Afbraak/heropbouw van een gemeentelijk gebouw in 4 huurwoningen in de Tazieauxstraat 6-8 - Overheidsopdracht voor werken - Overeenkomst voor rekening - aanwerving van de uitgave.

M. le Président :

Il s'agit de prendre connaissance du dossier d'exécution qui comprend le cahier spécial des charges, plan métré etc., pour la construction d'un immeuble de quatre logements passifs, et d'approuver la dépense et le montant engagé au budget.

On peut approuver ? Merci.

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Goedgekeurd
A l'unanimité - Eenparig*

**16. Projets subsidiés - Contrat de Quartier Cinéma - Bellevue - Opération 5b.6 - Fête de quartier - Approbation de la convention tripartite entre la Bruxelles-Capitale et la maison de quartier Bonnevie et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean.
Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Cinema - Bellevue - Ingreep 5b.6 - Wijkfeest - Goedkeuring van de tripartiete overeenkomst tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, het buurthuis Bonnevie en de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek.**

M. le Président :

Le point 16 porte sur la désignation de la maison de quartier Bonnevie comme porteuse de projet pour l'organisation de trois fêtes de quartiers durant les années 2012 et 2013. Est-on d'accord pour approuver la convention tripartite ? Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'Tito :

Oui, merci, Monsieur le Président. Nous allons approuver ce point, mais il y a juste une petite réflexion par rapport à la séance de la dernière fois où la question du budget – en fait, la question relative aux recettes qui vont être permises grâce à l'augmentation des frais de prêt de matériel par la commune. Nous avons quand même un regret à cet égard, c'est que, pour stimuler les fêtes du quartier, la participation citoyenne, il va de soi que l'augmentation de cette location de tables et de chaises aura, peut-être et malheureusement, un impact. En tout cas, ça a été évoqué la fois dernière par rapport au courrier dont Monsieur Van Damme vous avait fait part. Donc, si vous pouviez nous rassurer sur le fait que ce n'est pas le cas et que, finalement, cette décision a été annulée – je vous vois tous nous dire que ce n'est pas le cas, etc...mais...

M. le Président :

Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

En fait, Monsieur Van Damme avait abordé la question, à l'occasion de la déclaration de politique générale. Mais Madame Piquard a également déposé une interpellation relative justement à la location des salles, au prêt de matériel. Ce serait peut-être plus intéressant que je réponde de manière complète dans le cadre de cette interpellation. Je voudrais simplement faire savoir, dès maintenant que, évidemment, il n'entre pas dans les intentions du Collège de mettre les associations en difficulté. Peut-être que j'aurais dû attendre ; mais il a été signifié au personnel communal d'informer les associations et demandeurs d'utilisation de matériel communal, de mise à disposition du personnel ou encore de location ou de mise à disposition de salles communales que, dans le futur, on viendrait avec une nouvelle proposition de règlement communal portant sur les occupations, et que si on appliquait tel quel, aujourd'hui, le règlement communal, on pourrait demander des frais par rapport aux locations de matériel, de tables, de chaises, ce que nous ne faisons pas. mais il nous a semblé, à titre de précaution, de bonne gestion, d'en informer les associations en leur signifiant qu'on n'a pas appliqué le règlement communal relatif aux festivités pendant des années, mais que, dans le futur, il y aura un nouveau règlement communal qui va être discuté, qui va être présenté au Conseil communal et dont le but n'est, évidemment, pas de faire payer les associations mais de s'assurer une participation équitable entre celles-ci, et aussi de faire bien comprendre aux utilisateurs que la mise à disposition de matériel, de personnel – notamment en termes d'heures supplémentaires – à un coût. Je pense qu'il est de bonne gestion que les utilisateurs, quand ils ont à leur disposition ce type de services qui est rendu par la commune, sachent que, nécessairement, cela a un coût dans le budget communal. Et c'est la première démarche que nous nous avons voulu faire pour, justement,

ne pas prendre au dépourvu les associations, les utilisateurs qui, du jour au lendemain, vont se dire : « tiens, on va nous réclamer des frais ». Nous, nous voulons, au préalable, sensibiliser et informer les utilisateurs sur le fait que le règlement communal n'a pas été appliqué pendant des années, mais que dans le futur il y aura un nouveau règlement communal dont l'application se fera de manière équitable entre tous les demandeurs.

M. le Président :

Merci. Madame P'tito...

Mme P'Tito :

Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, merci pour ces éclaircissements. Mais dans la lettre dont Jef Van Damme parlait la dernière fois, il était clairement indiqué que, dès la prochaine fois – alors, c'est peut-être une erreur de formulation, mais que vos services fassent alors attention – on demanderait de l'argent. Donc, tant mieux si aujourd'hui, vous vous rétractez et que vous hésitez un peu. Nous, tout ce pourquoi on plaide, c'est qu'il ne faut pas, à l'avenir, brimer ou, en tout cas, décourager la participation citoyenne et les activités qui se passent sur l'espace public. Parce que, à partir du moment où les citoyens s'approprient l'espace public, c'est clair que les choses vont toujours beaucoup mieux. Demander de l'argent, ça peut rendre inaccessible, pour certaines associations, l'organisation d'événements. Donc, comme on ne voit pas encore clair sur ce que vous voulez exactement, je ne vais pas déflorer ce que vous donnerez comme information à ma camarade et collègue Paulette Piquard, mais nous resterons, par ailleurs, bien entendu, vigilants.

M. le Président :

Merci. Madame P'tito. Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Donc, si vous dites que ce qu'il y a dans la lettre qui a été envoyée à cette association n'est plus vrai et que vous allez regarder l'ensemble à nouveau, alors il serait peut-être correct que vous envoyez à toutes les associations auxquelles vous avez déjà envoyé une lettre disant que dorénavant tout sera payant, un courrier pour les informer que ça ne sera pas le cas. Il y'a une communication très diffuse, dans une lettre vous annoncez que tout le monde va devoir payer, maintenant vous dites que vous n'êtes pas sûrs... Tout le monde n'écoute pas tout le temps les débats du conseil communal, donc ça serait judicieux alors d'informer correctement toutes les associations qui ont reçu une lettre disant qu'il fallait payer, en leur renvoyant une lettre disant qu'on s'est trompés. Il faut clarifier votre communication.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Moi, je voudrais, Madame la Bourgmestre, que vous soyez claire, à ce niveau-là. Là, je n'y comprends plus rien. On parle de faire payer aux associations molenbeekoises des montants pour des locations. Et on se rend compte que ces montants ne sont pas négligeables, surtout lorsqu'il s'agit de chaises, de tables, de salles ou autres. Alors, oui ou non, comptez-vous faire payer aux associations des montants pour la location du matériel, la

location des salles ? Je vous le rappelle, la vie associative contribue grandement au bien-être d'une commune.

M. le Président :

Monsieur Rekik, il y a l'interpellation de Madame Piquard et Madame la Bourgmestre a préparé toute une réponse par rapport à ça.

Mme la Bourgmestre :

Moi, je voudrais simplement vous préciser que vous intervenez par rapport à des points qui sont tout à fait éloignés du sujet de l'ordre du jour qui vous est soumis au conseil communal de ce soir. Vous allez chercher le détail par rapport à une délibération très générale. Mais, soit, pas de souci, vous êtes déjà intervenus la fois passée, vous le faites aujourd'hui ; vous êtes plusieurs à le faire sur le même sujet. J'ai répondu la fois passée, je réponds maintenant et je répondrai tout à l'heure. Je voudrais simplement vous préciser qu'on n'interroge pas un exécutif sur ses intentions mais, quoi qu'il en soit, je vais être claire Monsieur Rekik – parce que vous semblez ne pas comprendre – il y a des associations dans cette commune qui ont bénéficié de certaines facilités pendant des années – c'est un constat. Simplement, notre seul souhait est d'assurer un traitement équitable à toutes les associations, pas du tout pour les pénaliser financièrement, mais simplement par ce que nous considérons que l'égalité de traitement fait partie de la gestion saine d'une commune. Et c'est la seule préoccupation que nous avons et parce que nous souhaitons aussi que les associations, les utilisateurs, les usagers, comme je l'ai déjà dit, se rendent compte que prendre une salle ça a un coût avec le nettoyage, les consommations, les assurances, le personnel mis à disposition, les heures supplémentaires, le matériel... Donc, il me semble qu'il est de bonne gestion d'en informer au préalable les associations.

Et, probablement que le service a été maladroit, qu'il a fait, je dirais, de l'excès de zèle dans l'information par la lettre qu'il a envoyée à Okra. Mais, sinon je peux bien vous expliquer...

Mais je pense qu'il faudrait plutôt attendre que ce règlement vous soit proposé pour que vous puissiez intervenir, plutôt que de supputer sur des rumeurs par rapport à ce qui pourra être fait.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, Madame Tahar, je comprends que vous vouliez encore intervenir... Moi, je vous propose, comme nous allons de toute façon ré-avoir ce débat tout à l'heure lors de l'intervention de Madame Piquard, que vous posiez vos questions une fois qu'elle aura fait son interpellation, de sorte que nous puissions avancer dans l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'attaque...

S'il vous plait, je vous demande de passer aux questions sur ce point-là après l'interpellation de Madame Piquard. Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je souhaite que nous avancions dans notre conseil communal, - juste pour informer le public qui a peut-être du mal à suivre par rapport à ce que vous venez de dire concernant ces fameuses associations qui ont bénéficié de facilités dans le passé. Moi, je voudrais alors juste vous demander, Madame la Bourgmestre, de nous dire de quoi il s'agit quand vous dites '*des associations qui ont bénéficié de facilités dans le passé*'. Sincèrement, je ne

comprends pas, je vous le dis avec naïveté et franchise : quelles sont, s'il vous plait, ces associations, pour l'information du conseil communal et du public, sinon on ne peut pas voter et suivre les débats. Merci.

M. le Président :

Tout ce qui est en train de se discuter maintenant n'a rien à voir avec le point. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président de me donner la parole. Je n'avais pas l'intention d'intervenir sur ce point, mais quand j'entends Madame la Bourgmestre, je trouve qu'elle se contredit deux ou trois fois. Premièrement, ici, Madame P'tito intervient parce que le point concerne les fêtes de quartier et je rappelle qu'on en a parlé longuement jusqu'à presque quatre heures du matin lors du débat sur la note de politique générale et on avait notamment abordé cette question-là. Et je signale à Madame la Bourgmestre que si, effectivement, on ne peut pas interroger le Collège sur ses intentions, il y a néanmoins une exception quand on discute de la note de politique générale. C'était le cas la fois dernière où on a parlé de ce point. Je voudrais faire deux remarques, sans vouloir polémiquer, D'abord, il y a quelques années à Molenbeek-Saint-Jean, il y a une vingtaine d'années plus personne n'osait organiser de fête de quartier, de barbecues ou d'événements,- nos remarques vont dans ce sens-là : c'est de vous dire simplement que ça fait quelques années que les citoyens, que les associations aident la commune, finalement, à améliorer le sentiment d'insécurité, puisque c'est une de vos priorités au niveau de votre programme -15 pages sur 50 sont consacrées à la sécurité. La cohésion sociale, la sécurité, ça passe aussi par la convivialité, l'organisation de barbecues, de fêtes de quartier, de brocantes, ainsi de suite. Si l'on remonte dans le passé, ça faisait des années qu'on n'avait plus ce genre de choses. Ce qu'on dit simplement, c'est qu'aujourd'hui, si vous voulez faire payer des associations, même quelques euros pour des tables et des chaises, vous allez brimer des gens, vous allez dissuader des gens qui sont très souvent bénévoles – d'ailleurs, j'en vois en face de moi - parce que toutes les associations ont en bénéficié. Moi, je veux bien avoir une liste. Par contre, sur l'égalité de traitement, moi, je suis en partie d'accord avec vous. Je suis en partie d'accord pourquoi ? Moi, je suis pour l'égalité de traitement au niveau des associations, mais une banque ou une entreprise qui demande des barrières Nadar ou des chaises, ce n'est pas comme un comité de quartier, une ASBL, ou des citoyens qui demandent de bénéficier du matériel communal pour organiser une activité dans un quartier. Encore une fois, ce sont des gens qui, à titre bénévole et gracieux, passent leur temps à améliorer la cohésion sociale dans cette commune et, finalement, à être beaucoup plus efficaces pour ramener la sécurité dans les quartiers.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Monsieur Vossaert, allez-y...

M. Vossaert :

Moi, j'attends – pas avec impatience, mais je sais que ça prend du temps pour déjà coordonner les agendas et réunir tout le monde -, la proposition de modification du règlement communal. De là ma question : pourquoi ne l'a-t-on pas, antérieurement, modifié si on tend vers une véritable égalité de traitement ? Vous avez parlé de précaution, je ne veux pas susciter la polémique, mais effectivement vous avez suscité le débat, Madame la Bourgmestre, parce que vous avez parlé de régime de facilités. On peut alors s'interroger sur l'identité de ces associations qui auraient bénéficié de ces facilités. Mais, moi j'ai une autre question toute simple, c'est de savoir, car vous avez parlé d'excès de zèle de la part de

l'administration communale, si d'autres ASBL, associations, avaient reçu également le même type de courrier que celui qu'OKRA aurait reçu. C'est ma question. Bien entendu, il est important d'avoir toute la clarté et l'objectivité autour des subsides et des frais de location, etc., donc, par rapport à toute cette modification de règlement. Donc, moi, j'apporterai ma contribution, bien volontiers. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Madame la Bourgmestre, vous avez la parole.

Mme la Bourgmestre :

Je ne parle pas d'égalité de traitement, je parle d'équité. Il est évident que nous soutenons, dans sa diversité, le tissu associatif qui organise des activités. Vous connaissez suffisamment la commune et vous savez pertinemment bien, pour avoir été Echevin des Festivités, que ce n'est pas du tout à l'égard de ces associations qu'on a simplement fait un rappel à une certaine équité. Je pense donc que vous avez tort d'essayer de jeter l'inquiétude auprès de ces associations. A ma connaissance, mais je peux me tromper, il n'y qu'une lettre qui a été envoyée, je n'ai connaissance d'autres, et dont le contenu nous a été communiqué par Monsieur Van Damme. Et le souhait, comme je l'ai précisé, c'était simplement d'assurer l'information, et je voudrais dire simplement à Monsieur Ikazban que ce n'est pas le sentiment d'insécurité mais le sentiment de sécurité qui est recherché...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole.

Mme la Bourgmestre :

... avec la convivialité, évidemment. Dans le cadre des contrats de quartier, tout cet aspect est également pris en considération. Ne faites donc pas d'un cas isolé des généralités et ne profitez pas de tous les points qui pourraient vous être soumis pour nécessairement faire des procès d'intention à la majorité.

M. le Président :

Merci. Est-ce qu'on peut approuver ?

Votes - Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd

Par 25 OUI et 16 abstentions - Door 25 JA en 16 onthoudingen

17. Propriétés communales - Angle rues de la Colonne, 1 et Ransfort - Approbation de la convention d'occupation des locaux sis au rez-de-chaussée et au sous-sol par l'a.s.b.l. La Rue.

Gemeentelijke eigendommen - Hoek Kolomstraat 1 en Ransfortstraat - Goedkeuring van de overeenkomst voor het gebruik van de lokalen gelegen in de gelijkvloerse verdieping en de kelder door de v.z.w. La Rue.

M. le Président :

On peut approuver ? Je donne la parole à Madame Bastin et, après à Monsieur Berckmans.

Mme Bastin :

Désolée, mais j'ai une toute petite question : je vois, en lisant le texte, qu'il s'agit d'un rez-de-chaussée et d'un sous-sol ; et ma première réaction a été de dire si c'est bien sécurisé. En regardant la page 32 de la convention, je me rends compte qu'on prévoit l'organisation de cours d'alphabétisation, d'école de devoirs – ce qui est très bien – mais, est-ce possible au plan sécurité que ça se passe dans les sous-sols ? Ou bien, et-ce que, on met toutes les archives dans les sous-sols et que toutes les activités se passent au rez-de-chaussée ? Ce qui me rassurerait. Parce que je dirais que je ne sais pas si on est autorisé à faire des activités dans les sous-sols avec des personnes, sachant que dans les cuisines, caves, etc., il y a eu des législations qui sont passées, interdisant les activités d'occupation de personnes.

M. le Président :

Merci, Madame Bastin. Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, ik heb geen probleem met de verlenging van die huur ik lees enkel dat de vzw zelf gevraagd heeft om een herziening van de prijs. Mogen wij vragen wat de vorige huurprijs was ? Mag ik weten welke de vorige huurprijs was ?

M. le Président :

Dank u. Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Je peux vous rassurer Madame Bastin, Monsieur Berckmans -vos deux questions se rejoignent. Oui, il y a eu une révision des loyers de l'ordre de 30 % parce que, simplement, il y avait un trouble de jouissance. C'est-à-dire que la cave, en fait, n'était plus utilisable en raison d'un problème d'humidité. C'est un comble pour une association qui s'occupe notamment de lutte contre l'humidité dans les logements, mais bon...En l'occurrence, la cave qui était utilisée pour des archives n'était plus utilisable et, dans ce cadre-là, une décision a été prise le 30 octobre 2012 par l'ancien Collège de renouveler ce bail, de ne pas réaliser les travaux et d'accepter une diminution de loyer tout à fait habituelle dans ce type de cas, de l'ordre de 30 %. Donc, rassurez-vous, cette cave n'est pas accessible. Enfin, elle accessible mais il n'y a, en tout cas, personne qui y va. Il n'y a donc pas de difficulté par rapport aux activités d'alphabétisation et autres qui ont lieu à cet endroit-là.

M. le Président :

Monsieur Berckmans avait également demandé la différence entre le loyer précédent et le nouveau.

M. l'Echevin Majoros :

Vous prenez le loyer qui est proposé ici, vous rajoutez 30 % et vous arrivez au montant qui était proposé par le passé. A vos calculettes !

M. le Président :

Merci, Monsieur Majoros. On peut approuver ? Merci.

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Goedgekeurd
A l'unanimité - Eenparig*

18. Propriétés communales - Approbation de la convention d'occupation précaire d'une partie d'un terrain communal sis à l'angle des rues de Dilbeek et de la Semence, cadastré 886H2 - 3e division - section B.

Gemeentelijke eigendommen - Goedkeuring van de bruikleenovereenkomst voor een deel van een gemeentelijk terrein gelegen op de hoek van de Dilbeekstraat en de Zaadstraat, gekadastréerd 3e afdeling - sectie B - nr. 886H2.

M. le Président :

Il s'agit d'une société de construction qui demande le placement de conteneurs, de façon à éviter de les retrouver sur la voie publique. Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Merci, Monsieur le Président. Ce n'est pas que je sois contre le principe qu'on évacue la voie publique de conteneurs, soyons clairs. J'ai, toutefois, une remarque : entre les soussignés, donc le 1^{er} chapitre, il est marqué « en exécution de la délibération du conseil communal du 23 février »; si je ne m'abuse, on est le 25. Donc, une petite erreur technique. Pour le reste, je me demandais pourquoi on fait payer cette firme au deuxième mois alors qu'elle s'engage à débroussailler le terrain, à titre gratuit, le premier mois ; c'est plus simple. On lit par après ; s'il y a souci, une fois que ça sera débroussaillé, il y aura un état des lieux. On lit aussi: on fera appel à un géomètre communal accompagné d'une personne déléguée par l'occupant - cette partie-là ne nous concerne pas. Puis, alors si ça n'allait pas, y aurait un appel à une tierce personne, puis encore après, au juge de paix...Moi, je crois qu'il eût été plus simple, au pire, de retarder la convention d'un mois, de faire le débroussaillage par les employés communaux– je présume qu'on a quand même une débroussailleuse qui marche à la commune – puis, ensuite, enclencher la convention. Voilà mes remarques.

M. le Président :

Oui, Madame Piquard. Il semblerait que ce sont des protections légales par rapport au débroussaillage. Monsieur Majoros va vous répondre.

M. l'Echevin Majoros :

C'est un terrain qui n'a plus été débroussaillé depuis un certain temps déjà. Et, effectivement, on aurait pu assurer nous-mêmes le débroussaillage et demander qu'ils payent directement. Ceci dit, l'un dans l'autre, ça aurait coûté plus cher que 350 euros. C'est une solution qui est proposée de telle manière que ça arrange les différentes parties, sachant que la commune, jusqu'à présent, n'était pas demandeuse spécialement de débroussailler ce terrain ; en tout cas, elle ne l'a pas fait depuis quelque temps déjà. Effectivement, pour la date, on a noté que ce n'était pas le 21 ni le 23 mais bien le 25.

Mme Piquard :

Je vous remercie, mais alors, on aurait pu trouver une autre solution, c'est-à-dire, malgré tout débroussailler, mais ça ne m'a pas été répondu. Monsieur le Président, vous aviez dit que c'est une protection légale, mais Monsieur l'Echevin ne l'a pas dit.

M. le Président :

C'est Monsieur le Secrétaire communal qui me l'a glissé dans l'oreille.

Mme Piquard :

D'accord, voilà. Donc, l'autre solution eût été de laisser un mois les conteneurs dans la rue, ça rapportait quand même à la commune 225 euros.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard. Oui, Monsieur Majoros, vous avez la parole.

M. l'Echevin Majoros :

Considérant les différentes possibilités qui sont prévues en cas de difficulté avec l'occupant, c'est-à-dire l'entrepreneur, ce sont, comme l'a dit Monsieur le Président en écoutant le bon conseil de Monsieur le Secrétaire communal, des choses tout à fait habituelles dans le cadre de contrats d'occupation ou de baux. Effectivement, on passe en justice de paix si ça ne fonctionne pas. Alors, effectivement, on aurait pu laisser pendant un mois sur le trottoir et sur une partie de la voie publique des conteneurs ; ça veut dire que les personnes qui circulent habituellement dans le quartier, c'est-à-dire les piétons, les personnes à mobilité réduite, les cyclistes qui empruntent le bord de la chaussée, etc., n'auraient pas pu le faire. En plus, ça aurait nécessité deux opérations, une pour placer les conteneurs, une autre pour les déplacer. Les nuisances pour la voie publique, pour l'ensemble des usagers de la voie publique et pour les voisins auraient été beaucoup plus importantes que si on était arrivé à une solution directement, qui est celle qui est proposée ce soir. Merci.

Mme Piquard :

Oui, ou alors, j'ai encore une autre petite idée, ç'eût été de retarder tout et, bon voilà, tout était débroussaillé par la firme éventuellement, puisqu'il y a une protection légale dont vous n'avez pas parlé et, donc, d'enclencher la convention plus tard. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Madame Piquard. On peut approuver ? Merci.

Votes-Stemmingen :

Approuvé - Goedgekeurd

A l'unanimité - Eenparig

19. Cellule logement - Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 2012 octroyant à la commune de Molenbeek-Saint-Jean un subside pour assurer les frais de fonctionnement de son Observatoire local du Logement pour l'année 2012.

Huisvestingscel - Besluit van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering van 06 december 2012 tot toekenning van een toelage aan de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek voor de werkingskosten van haar plaatselijke Observatorium voor de Huisvesting voor het jaar 2012.

M. le Président :

On peut approuver ?

Votes-Stemmingen :

Approuvé - Goedgekeurd

A l'unanimité - Eenparig

20. Sport - Infrastructures sportives - Subsidies pour la mise en place de formations sportives de haut niveau à destination des jeunes - Approbation de la convention.

Sport - Subsidies voor het opstellen van sportopleidingen van hoog niveau ten behoeve van jongeren - Goedkeuring van de overeenkomst.

M. le Président :

Il s'agit de la collaboration avec l'ASBL Molenbeek Brussels FC et le subside est liquidé en faveur de l'école de formation des jeunes. Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum:

Merci, Monsieur le Président. Je constate que le Collège diminue le subside régional à l'école des jeunes de 40 000 euros, ce qui représente tout de même la bagatelle de 20 % du budget en moins par rapport à celui de l'année antérieure. Quelles sont les raisons qui ont poussé le Collège à diminuer si drastiquement ces subsides, alors même que nos jeunes (ils sont 600 à 700 environ dans cette structure) issus de milieux et de condition modestes, et toujours de plus en plus nombreux – je vous passe la parenthèse sur le boom démographique – manquent cruellement de structures sportives communales à des prix raisonnables ?

M. le Président :

Merci, Monsieur Azaoum. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

A la lecture de la convention, je constate à l'article 6, que la commune versera la somme de 160 000 euros à l'Ecole de formation des jeunes de Molenbeek dès réception des subsides régionaux. Et à l'article 7, le club, en accord avec la commune, destinera le solde de subsides à la mise en place de l'encadrement et de – je rajoute 'de'- la logistique de l'équipe espoirs du ... -et là, j'ai des difficultés à lire le nom du club, mais je suppose que c'est le FC Molenbeek Brussels – pour un montant total de 40 000 euros. Cette somme sera versée au club après que celui-ci aura démontré la bonne exécution de l'ensemble des projets d'infrastructure énoncés dans les conventions des années précédentes. Alors, à la lecture de ces articles, j'aimerais bien comprendre ce qui justifie les 40 000 euros, donc pour l'encadrement, la logistique d'une équipe espoirs ? Si c'est des projets d'infrastructure qui sont prévus dans les conventions, quels sont alors ces projets de réaménagement ? Est-ce que, quand on utilise les mots "encadrement, et logistique", on pense au staff sportif mais

aussi au staff médical, etc. ? Je voulais comprendre la raison de cette répartition des subsides pour l'Ecole des jeunes. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci, Monsieur Vossaert. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président. Je vais commencer, bien évidemment, par répondre à Monsieur Azaoum par rapport à son inquiétude quant à la diminution de ce montant. Il faut savoir que, depuis quelques années, dans le cadre du plan foot de la Région bruxelloise, il est prévu un financement pour les clubs de football d'élite dont évidemment Anderlecht mais aussi le Brussels, le White Star ainsi que d'autres clubs qui ont bénéficié de subventions très importantes pour pouvoir non seulement investir dans des infrastructures mais aussi pour soutenir leurs écoles de jeunes qui fonctionnent à côté de ces équipes de foot de première, deuxième et troisième division.

En ce qui concerne le Brussels à Molenbeek, bien évidemment, le Collège n'a rien diminué du tout. Ce montant que vous avez pu lire dans les conventions, c'est-à-dire ce montant global de 200 000 euros qui a été amputé de 40 000 euros – et là ça va répondre à une partie des questions de Monsieur Vossaert - c'est un montant avec une clé de répartition de 80 % pour l'Ecole de foot et 20 % pour l'équipe première qui détient le matricule. Cette clé de répartition a été utilisée en 2011 pour un montant de 250 000 euros. L'Ecole de foot a bénéficié de 200 000 euros. Et ce n'est pas 700 jeunes, mais exactement 553 jeunes qui fréquentent notre école de foot - j'aurai, tout à l'heure l'occasion d'y revenir plus précisément, parce qu'il y a une interpellation de notre collègue Berckmans qui est prévue C'est donc une clé de répartition qui a été convenue de commun accord et cet argent dont bénéficie le Brussels, bien évidemment, était dégagé lorsqu'il s'agissait de gros montants destinés à de l'investissement, à des réaménagements d'infrastructures (terrains, éclairage, etc.), il est vrai qu'il y a eu quelques lacunes qui ont été constatées par rapport à ce qui devait être fait et ce qui a été fait les années précédentes – et j'y reviendrai éventuellement par rapport à cela, plus tard lors d'autres interpellations – mais en ce qui nous concerne, ici, l'argent qui est rétrocédé au Brussels, c'est de l'argent qui doit évidemment être destiné à d'éventuels petits investissements ; et je vous invite aussi à lire, à la fin de la convention, ce à quoi s'engage le club, c'est-à-dire, non seulement la mise à disposition d'infrastructures mais aussi de tickets pour l'Ecole de foot ainsi que pour les Molenbeekoïses et toute une série d'avantages très concrets que doit offrir le club de l'équipe première aux membres de l'équipe de foot. Est-ce qu'il y a des questions supplémentaires ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je m'excuse J'ai bien lu les engagements pris par le club pour promouvoir le sport, l'image du football, notamment via la COCOF. Mais je ne comprends pas ce qui, d'une part, a déterminé la clé de répartition et, d'autre part, la justification des 40 000 euros pour l'encadrement spécifique d'une équipe 'espoirs', parce que, étant donné mon expérience, 40 000 euros, c'est pas mal d'argent pour un club de 'provinciales' ; c'est, par exemple, un budget pour une année pour une équipe 'première', c'est important. J'entends bien qu'il n'y a pas une diminution de subsides,- ça je l'ai bien compris- mais cette répartition n'est pas assez claire pour moi. Si vous pouviez donc m'éclairer...

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous devez quand même savoir, Monsieur Vossaert, vous qui étiez actif à l'Ecole de foot que, par rapport au subside qui est octroyé à Monsieur Vermeersch à l'Ecole de foot, le cadre dans lequel il doit l'utiliser, on le connaît tous, c'est écrit ; quant à ce qu'il en fait concrètement... Je vous rappelle qu'il existe une équipe intermédiaire, les fameux 'espoirs' que certains appellent les 'réserves', une équipe composée de professionnels, de semi-professionnels mais aussi de joueurs issus de l'équipe de foot. Là aussi, il y a des dépenses qui sont effectuées en matière d'encadrement et d'accompagnement. Quant à l'utilisation avec précision de ces montants ...

M. Vossaert :

... Des 40 000 euros...

M. l'Echevin El Khannouss :

Je n'ai pas le détail de ce qu'en fait Monsieur Vermeersch. Ce qu'on peut faire c'est vous lister – là j'ai un dossier très épais dans mon bureau – ce qu'il a fait avec les différents subsides, les années qui se sont succédé en termes d'investissements, ce qui a été effectué concrètement dans les infrastructures du stade Machtens. Mais vous me demandez les détails avec précision que je ne peux pas vous donner. ...

M. Vossaert :

Si je vous demande les détails, c'est parce que, à l'article 7 il est indiqué que cette somme – donc les 40 000 euros – sera versée au club 'après que celui-ci aura démontré la bonne exécution de l'ensemble des projets d'infrastructure énoncés dans les conventions des années précédentes'...

M. l'Echevin El Khannouss :

Mais ces infrastructures, ces investissements ont, d'une manière générale, été réalisés – bien entendu, ça n'a pas été parfait, je vous le concède – Ce sont deux choses différentes ; il faut savoir qu'il y a un comité de pilotage qui doit théoriquement accompagner et jouer son rôle.

M. Vossaert :

Moi, je reprends tel quel ce qui est indiqué dans la convention. Ces 40 000 euros seront-ils affectés uniquement à l'encadrement et à la logistique de l'équipe 'espoirs' du FC Brussels Molenbeek – et au regard du montant qu'on pourrait déboursier pour l'encadrement d'une équipe 'première' même dans des divisions supérieures ? Je vous repose donc la question.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vous répète de nouveau que cet argent doit théoriquement être utilisé - et c'est repris dans la convention –mais pour pouvoir vous répondre avec certitude à 100 % ce pourquoi il est affecté et doit être utilisé, je ne peux pas vous le garantir. En théorie oui, parce qu'il y a des organismes de contrôle, mais dans la pratique il faudrait peut-être

interroger Monsieur Vermeersch pour pouvoir en avoir la certitude. Je vous signale simplement que cette convention que j'ai eu le plaisir de discuter avec Monsieur Vermeersch et avec Madame la Bourgmestre ainsi que Monsieur le Secrétaire communal n'a fait que reprendre une clé de répartition qui était utilisée les années précédentes 80- 20.

M. Vossaert :

Je n'en ai pas connaissance...

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vois l'ancien Echevin des sports qui veut bien préciser...

M. Vossaert :

Par contre ce qui m'intéresserait, c'est de....

M. l'Echevin El Khannouss :

Juste deux précisions. La première : il faut savoir qu'il y a des montants qui étaient réservés à l'investissement, donc à l'amélioration des infrastructures et la seconde, dans l'accompagnement sportif et l'accompagnement des jeunes. Ce sont deux choses qui sont effectivement différentes. La source de financement est la même : la Région bruxelloise. Lorsque nous signons des conventions, nous avons évidemment des garanties quant à l'exécution des travaux - je n'ai pas dit qu'ils sont faits correctement, en tout cas en ce qui concerne la première partie qui est réservée à l'investissement, et l'autre partie qui est destinée à l'accompagnement des jeunes, plus tout ce que j'ai évoqué et qu'on retrouve dans la dernière page de la convention, c'est, en tout cas, en grande partie, réalisé, c'est-à-dire la mise à disposition, l'accès aux infrastructures, les tickets d'entrée, etc.

M. le Président :

Merci. Monsieur Vossaert, le R.O.I est précis : vous intervenez une première fois, ensuite, vous avez la réponse de l'Echevin ; ensuite, vous avez la possibilité de revenir. Mais, on peut continuer comme ça pendant une demi-heure...Il y a Monsieur Azaoum qui est intervenu comme vous au départ et qui attend calmement de pouvoir parler.

M. Vossaert :

J'aimerais juste revenir sur les éléments que Monsieur l'Echevin m'a communiqués et je me permettrai de ré-intervenir.

M. le Président :

Non, non. Faites-le maintenant directement. Vous êtes intervenu une première fois, et vous avez eu la réponse...

M. Vossaert :

J'aimerais bien un traitement équitable, parce que souvent certains ré-interviennent et on ne leur dit rien. Pour compléter, j'ai bien lu qu'il y avait des conventions précédentes. Est-il possible disposer de ces anciennes conventions, et, bien entendu – c'est le message que je veux faire passer : il est important d'assurer la transition entre la formation et la post-formation - et donc, si la part des investissements par rapport à l'encadrement que je trouve pour le moment élevée, parce que vous ne me donnez pas d'éléments clairs pour justifier

ces 40 000 euros (OK, j'ai compris qu'il y avait une part d'investissement dans les travaux, mais il y a une part d'encadrement) , c'est très utile d'investir dans ce lien entre la formation et la post-formation, et je me permettrai de revenir vers vous pour obtenir une justification plus claire sur cette clé de répartition.

M. le Président :

Merci. Monsieur Vossaert. Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je voulais faire part au conseil du fait que, dans l'exercice précédent, en règle générale, le budget alloué aux clubs de jeunes était de 200 000 euros. Donc, on est extrêmement étonnés de la diminution du budget. Ce qui me pousse à vous interroger, en tout cas, sur les priorités au sein de la commune et sur le club professionnel le plus important qu'est l'Ecole de jeunes. En raison de ces éléments, le groupe PS-Spa s'abstiendra sur ce point. Merci.

M. l'Echevin El Khannouss :

Si vous permettez, Monsieur le Président ?

M. le Président :

Oui, Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je ne peux pas laisser dire tout et n'importe quoi. Je pense pourtant avoir été clair sur le budget 2011 dont le montant était de 250 000 euros et la clé de répartition 80-20, ce qui donnait 200 000 à l'Ecole de foot et 50 000 au club du Brussels. Si le montant est passé en 2012 à 200 000 euros, cela veut dire que cette clé de répartition a été gardée à 80-20.

M. le Président :

L'incident est clos. On peut approuver la convention ?

Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd

Par 25 OUI et 16 abstentions - Door 25 JA en 16 onthoudingen

21. Sport - Octroi d'un subside à l'Academy Tiger Club.

Sport - Toekenning van een toelage aan Academy Tiger Club.

M. le Président :

On peut approuver ? Merci.

Votes-Stemmingen :

Approuvé - Goedgekeurd

A l'unanimité - Eenparig

22. Mobilité - Police de la circulation routière - Règlement général complémentaire - Modifications.

Mobiliteit - Politie op het wegverkeer - Aanvullend algemeen reglement - Wijzigingen.

M. le Président :

Excusez-moi, on revient sur le point 21...Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Une question de précision quant au montant de 1500 euros : que va couvrir cette somme d'argent ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Notre groupe votera favorablement pour ce point. Je voudrais simplement vous signaler qu'il est préférable d'indiquer dans la délibération ' sous réserve de l'approbation du budget par la tutelle'.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Moi, je tiens simplement à me féliciter par rapport au subside apporté au club Tiger de taekwondo. Je connais ce club et le travail qu'il fait avec les jeunes de Molenbeek. Je me félicite de ce soutien et plus généralement aussi, à ceux qui pratiquent les arts martiaux ; c'est un peu le parent pauvre à Molenbeek au niveau sportif. Donc, je voudrais un peu plus les soutenir. Merci.

M. le Président :

Merci, Monsieur Lakhloufi. Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Donc, je me pose toute une série de questions. Je vois ici en face un collègue se féliciter d'un montant de 1500 euros pour une association. On vient juste de parler précédemment d'un élément assez important qui est l'accompagnement sportif des jeunes, opportunité qui va leur permettre de s'émanciper à travers le sport avec un montant qui est conséquent, certes, mais je n'ai vraiment pas l'impression que la priorité accordée aux jeunes- ces montants me paraissent fort dérisoires, 1500 euros pour une association, ce n'est pas juste quelques cacahuètes pour pouvoir faire des effets d'annonce ? J'observe et je découvre, au fil des jours, qu'il n'y a vraiment pas une réelle politique 'jeunesse', à moins que certains éléments ne nous soient pas parvenus.

M. le Président :

Merci, Monsieur Rekik. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Bien évidemment, Monsieur le Président, je vais essayer de ne pas trop polémiquer, parce que j'ai l'impression que certains conseillers de l'opposition mettent beaucoup de temps pour comprendre les choses. Mais, à un moment donné, la lumière apparaît et on comprendra comment cela fonctionne. Le club est soutenu par la Commune depuis quelques années. C'est un club qui a en son sein une centaine de jeunes, et mon collègue, Monsieur Lakhoulfi, a rappelé non seulement tout le travail qu'ils font au niveau sportif mais aussi au niveau de l'émancipation des jeunes, c'est un club qui réussit à faire monter les jeunes au niveau de l'élite. Dans le domaine du taekwondo, Monsieur Rekik, nous ne sommes pas en train de faire du saupoudrage; nous avons, simplement, une enveloppe fermée et nous essayons, de manière la plus équitable possible – sauf si ce mot vous pose problème – d'aider tous les clubs qui le souhaitent. Alors, Madame Tahar, cette somme ne représente évidemment qu'une partie du montant qu'ils vont utiliser pour pouvoir participer à différents événements durant l'année 2013, c'est-à-dire prendre part, comme c'est repris dans la convention, à différentes compétitions au niveau international. Nous ne faisons donc que leur apporter un petit soutien nécessaire. Quant au montant, bien évidemment – et je reviens à ce que j'ai dit, il y a quelques instants- c'est une enveloppe fermée. Elle n'est pas élastique et nous essayons de les soutenir, nous avons sur le territoire de la Commune une centaine de clubs qui sollicitent notre aide. Cela fait partie de notre politique, et mon prédécesseur le faisait aussi. Le soutien sportif aux clubs qui encadrent les jeunes Molenbeekoïses et, plus particulièrement, les jeunes issus des quartiers défavorisés.

M. le Président :

Merci, on peut approuver ? Monsieur Ikazban, vous n'êtes pas inscrit... Ah, oui, pardon, excusez-moi, je zappe...

M. Ikazban :

Deux petites remarques : premièrement - je donne simplement un conseil - dans la délibération, il faut indiquer 'sous réserve de l'approbation du budget. Parce que le budget n'est pas approuvé, et ici on attribue un subside – et, je pense, ce n'est pas Patricia Vande Maele qui va me contredire – Donc, c'est une remarque constructive de l'opposition. Deuxième remarque : le Collège répond ce qu'il veut quand il sait répondre, mais alors quand il ne sait pas répondre, il peut nous dire qu'il ne sait pas. Mais je voudrais bien qu'on arrête de dire que nos conseillers disent tout et n'importe quoi, ce n'est pas vrai.

M. le Président :

Merci, Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Par rapport à la réponse de Monsieur l'Echevin des sports, moi, je ne remets pas du tout en cause le problème de la somme qui est affectée au projet. Je voudrais juste avoir des précisions quant au soutien qui sera apporté lors de ces compétitions et sur ce que cela va couvrir, les frais de fonctionnement ou les compétitions en elles-mêmes ? Car c'est vrai que c'est une somme dérisoire. Concrètement, je n'avais pas suffisamment d'éléments et quand je lis le texte qui donne plus d'informations, je vois qu'il est fait mention qu'on soutient un maximum de jeunes. Quelle est donc la nature de cette somme et qu'est-ce qu'elle va couvrir concrètement, parce que, honnêtement, je ne suis pas satisfaite par votre réponse. Merci.

M. le Président :

Monsieur Rekik, d'abord, comme ça, on répond à tout, d'un coup...

M. Rekik :

Vous comprenez bien, Monsieur El Khannouss que, on parlait de 1.500 euros, et vous avez évoqué une centaine de jeunes, ce qui correspond à peu près à un montant de 15 euros injectés par jeune dans ce cadre-ci. Précédemment, nous parlions d'un montant plus conséquent avec, bien entendu, un nombre beaucoup plus important de jeunes. La seule question que je me pose est de savoir si vous avez la lucidité nécessaire et si l'équipe, ici, se rend bien compte des réalités d'aujourd'hui et de la nécessité d'encadrer un maximum de jeunes et d'axer sa politique prioritairement sur cette jeunesse, au lieu de l'investir, comme je le vois, au niveau de la sécurité, et d'autres éléments qui semblent absorber des budgets beaucoup plus conséquents. J'interroge par la même occasion notre chère Echevine de la Jeunesse, ici présente.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président. Si j'ai froissé quelqu'un, je m'en excuse. Je voudrais simplement donner quelques compléments d'information par rapport aux questions qui étaient posées. Madame Tahar, vous comprendrez, je l'ai expliqué, que l'enveloppe n'est pas élastique. Nous recevons une demande des clubs, d'aide et de soutien, ici, de l'académie Tiger Club, en l'occurrence. Ils nous remettent un dossier qui est étudié par le service des sports et un budget qui reprend l'ensemble des dépenses qu'ils vont effectuer pour ces différentes activités. Non seulement, nous leur apportons une aide substantielle – 1.500 euros, c'est relativement important - mais, et là je voulais en profiter pour répondre à Monsieur Rekik - il faut savoir aussi que la commune n'est pas le seul pouvoir subsidiant. Nous travaillons en partenariat aussi bien avec la Région qu'avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, et nous avons la capacité d'orienter les clubs qui souhaitent avoir un soutien plus important dans le cadre d'un subventionnement plus précis, vers les sources adéquates. Donc, la commune de Molenbeek a les moyens qu'on connaît avec lesquels elle soutient ces clubs sportifs de manière assez volontariste. Et si vous souhaitez, Madame Tahar, plus de détails sur l'utilisation de cet argent-là, sachez qu'il y a systématiquement un dossier qui est introduit auprès du service Sport et qu'il est consultable à loisir. Voilà, je vous en prie.

M. le Président :

Merci, est-ce qu'on peut passer aux votes ? Approuvé ? Merci. Pardon ?....

M. l'Echevin El Khannouss :

...Et en ce qui concerne le budget, bien évidemment...

M. le Président :

...Votre remarque par rapport au budget, ça coule de source, mais c'est noté...OK, merci.

Concernant le point 22, vous avez pu prendre connaissance de toutes les modifications qui sont proposées en termes de stationnement alternatif, de pistes cyclables,

de priorités de passage, etc. Je donne la parole à Monsieur Van Damme, puis à Monsieur Lakhloufi.

M. Van Damme :

Ik zou graag wat uitleg krijgen van de Schepen voor de verschillende beslissingen die daar inzitten omdat dat nogal technische materie is en er staan toch denk ik enkele belangrijke beslissingen in o.a. de uitbreiding van het betalend parkeren naar de zone rond het Hertogin van Brabant plein. Dus ik zou graag van de schepen weten welke beslissingen er allemaal in die technische artikelen verstopt zijn ik denk dat er ook nog andere beslissingen in staan die toch wel heel belangrijk zijn dat gemeenteraadsleden heel goed op de hoogte zijn van welke beslissingen daar in staan en welke niet.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Van Damme. Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi...

M. Lakhloufi :

Merci, Monsieur le Président. Je tenais à attirer l'attention de Monsieur l'Echevin en charge de la mobilité par rapport à un cas très concret situé rue Van Malder où, en face, il y a une rue assez étroite qui fait l'objet d'une interdiction de stationner d'un côté, et qui est à double sens. De fait, les riverains qui habitent cette rue, vu la difficulté de trouver une place de parking, aux alentours, stationnent du côté interdit au stationnement et reçoivent régulièrement des amendes. Une pétition a été introduite et je demanderais à Monsieur l'Echevin une attention toute particulière pour trouver rapidement une solution à ce problème.

M. le Président :

Merci, Monsieur Lakhloufi. Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

Dhr. de Schepen Gypers :

Mijnheer de Voorzitter bedankt. In dit punt gaat het hoofdzakelijk over aanpassingen van het reglement in functie van werken die uitgevoerd zijn. Dus het zijn dus eigenlijk allemaal berlijnse kussens, straten die gewijzigd zijn die heraangelegd zijn en bij een heraanleg van een straat uiteraard komen er dan wijzigingen aan dus zoals bijvoorbeeld zoals daarjuist werd aangehaald dus dat i.p.v. langs de twee kanten te stationeren langs een kant stationeren. Dus het is eigenlijk een verbetering maar de punten denk ik dat er duidelijk in staan dus de uitleg staat er voor elk punt alle naar mijn mening toch duidelijk in tenzij dat er specifieke vragen zijn dus het gaat dus over het aanpassen van het huidige reglement dus op de situatie die zich nu voordoet.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer de schepen. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Ik herinner me dat de vorige schepen van de mobiliteit de gewoonte had om alle wijzigingen toch een beetje uit het doek te doen. Ik denk dat

Je crois qu'il y a quand même un point très important dans cette délibération– si j'ai bien lu, et je voudrais avoir confirmation de l'Echevin sur ce point. C'est l'extension du stationnement payant à un quartier qui n'en a pas encore aujourd'hui ; c'est le quartier situé entre la gare de l'Ouest et la rue Delaunoy, le quartier autour de la place de la Duchesse. Est-ce vrai qu'on va introduire le stationnement payant dans ce quartier ? Si c'est le cas, quand allez-vous le faire ? Est-ce qu'on va le faire sur la place même, parce que, légalement, aujourd'hui, il n'est pas autorisé de stationner sur la place de la Duchesse, car est très difficile de mettre en stationnement payant une place où, en principe, il n'est pas permis de stationner. Comment donc allez-vous faire pour résoudre ce problème ? Et, aussi, troisièmement, est-ce que vous allez déjà travailler avec des cartes virtuelles, comme le font d'autres communes ou alors ce sera des cartes 'riverains' matérielles ? Quatrième et dernière question : avez-vous déjà appliqué les nouveaux tarifs (de 25 euros) pour les cartes 'riverains' de stationnement ?

Dhr. De Schepen Gypers :

Oui, vous comprendrez que je ne peux pas m'avancer sur des sujets qui ne sont pas encore passés au Collège. Je ne vais pas non plus me prononcer sur quelque chose à venir. Je crois qu'il faut s'en tenir à ce qu'il y a ici dans le point et qui est, d'après ce que j'ai compris, très clairement dedans.

M. le Président :

... Mais la place de la Duchesse n'est pas citée dans la liste des rues et des places concernées.

Dhr. De Schepen Gypers :

...Elle est dedans... Si vous lisez, elle est reprise. Pourquoi est-ce qu'on dirait le contraire ?

Dhr. Van Damme :

Monsieur l'Echevin, c'est vous l'Echevin de la Mobilité, c'est à vous d'expliquer aux Conseillers communaux...

J'ai posé quatre questions très précises. Est-ce que je dois les répéter ? Le quartier sera-t-il en stationnement payant ? Si oui, quand le sera-t-il ? Est-ce que vous avez déjà fait valoir le nouveau tarif, 25 euros la carte de riverains, oui ou non ? Pouvez-vous me répondre?

M. de Voorzitter :

Mijnheer de Schepen, vier woorden. Vier vragen, dus vier woorden.

M. de Schepen Gypers :

Ja, maar ik heb juist gezegd dat het nog niet voor het College gekomen, dus ik zie niet waarom ik hier nu zou antwoorden.

M. de Voorzitter :

In de documenten, staat er inderdaad de wijk Hertogin van Brabantplaats.

M. de Schepen Gypers:

Hij staat er duidelijk in dus waarom die vraag?

M. de Voorzitter :

Als het erin staat, dat wil zeggen dat het betalend wordt. Maar de vraag gaat over de plaats, gaat het betalend worden?

M. de Schepen Gypers:

Sur quelque chose qui n'est pas encore décidé.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. la Bourgmestre :

Il y a une question qui concerne la place de la Duchesse, pour le reste, vous ne posez des questions que sur les intentions par rapport à de futurs règlements qui seront présentés ici : le montant, les zones, la manière dont ça va s'organiser, les cartes magnétiques etc. Mais vous ne posez des questions qui n'ont rien à voir avec le règlement qui vous est proposé ce soir. Vous posez des questions par rapport à des intentions de la majorité et de son Collège.

M. de Voorzitter :

De wijk Hertogin van Brabantplaats wordt betalend, het is geschreven! Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

Une fois de plus, l'Echevin ne sait pas ou ne veut pas répondre à une question. Ce n'est pas une question par rapport aux intentions. Vous dites ici que vous allez instaurer le stationnement payant dans le quartier de la place de la Duchesse, si j'ai bien compris ?

M. le Président :

Oui, c'est dans les documents.

M. Van Damme :

Oui, c'est vous qui le dites, ce n'est pas l'Echevin. Alors que c'est l'Echevin qui est normalement responsable.

M. l'Echevin Gypers :

Je viens déjà de le dire deux fois !

M. Van Damme :

Si c'est le cas, quand allez-vous le faire ? Je peux quand même poser cette question à l'Echevin ? Si vous dites que vous allez le faire, quand allez-vous le faire ? On doit

approuver quelque chose aujourd'hui, et on aimerait bien savoir quand ça va entrer en vigueur. C'est quand même normal comme question ?

M. la Bourgmestre :

C'est le principe qui est adopté ce soir.

M. Van Damme :

Mais, Madame la Bourgmestre, dans le passé, on a toujours procédé de telle façon. Je ne comprends pas. J'ai aussi une troisième question relative au statut de la place même : est-ce que vous allez faire payer les gens qui stationnent sur la place de la Duchesse oui ou non ? C'est une place où normalement le stationnement n'est pas autorisé. Est-ce que vous allez supprimer 80 places de stationnement place de la Duchesse ?

M. L'Echevin Gypers :

Mais ce n'est pas une décision qu'on va prendre aujourd'hui.

M. la Bourgmestre :

Vous posez des questions par rapport à des initiatives que vous avez vous-même prises sous la législature précédente. Je me permets donc d'être interpellée. Ce sont des questions dont vous connaissez les réponses puisque c'est vous qui les avez proposées.

M. Van Damme :

Pas du tout.

M. la Bourgmestre :

C'est vraiment prendre les Conseillers communaux pour des imbéciles.

M. Van Damme :

Donc, d'abord vous nous mettez dehors et puis vous nous reprochez de ne plus gérer. Elle est forte celle-là.

M. le Président :

Je propose de passer au vote.

*Votes-Stemmingen : Approuvé - Goedgekeurd
Par 25 OUI et 16 abstentions - Door 25 JA en 16 onthoudingen*

23. Mobilité - Règlement redevance relatif au stationnement dans le parking Brunfaut - Modifications.

Mobiliteit - Retributiereglement betreffende het parkeren in de parking Brunfaut - Wijzigingen.

M. le Président :

Je donne la parole à M. Van Damme.

Dhr. Van Damme :

J'ai une question toute simple, j'espère que cette fois-ci l'Echevin saura me répondre. Est-ce que vous pouvez me dire ce qui va changer exactement dans le parking Brunfaut? Pourquoi est-ce que les tarifs vont changer ?

M. le Président :

Je donne la parole à M. Gjanaj.

M. Gjanaj :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais demander aux personnes qui sont présentes de ne pas verser leur économie de haine, de colère par rapport à mon intervention, par rapport à ce qui s'est passé précédemment. J'espère que je suis bien compris.

D'abord, des questions techniques. Chat échaudé craint l'eau froide, à plusieurs reprises dans le texte du règlement d'ordre intérieur et du règlement qu'on nous présente ici, il y a une confusion entre les tickets et les cartes magnétiques. Par exemple, à l'article 15 du règlement d'ordre intérieur et à l'article trois du règlement qui nous est présenté. Donc, ce serait bien peut-être de relire ! Je fais cette remarque parce que ce sont des textes juridiques, il ne faudrait pas qu'on soit attaqué par la suite avec ça.

Deuxième élément, on nous propose de modifier l'article 10 en remplaçant le terme « macaron » par carte au prix de 60 euros. Je pense qu'on a oublié de mettre les autres tarifs. En effet, il y a plusieurs tarifs : 60, 85, 150, 300 euros. Donc là, je pense qu'il faut aussi modifier.

M. le Président :

Mais sur la délibération, il est bien indiqué « modifier macarons en carte ». Il n'y a pas de précision par rapport au prix.

M. Gjanaj :

Ah non, moi j'ai une version où il est marqué remplacé par des cartes au prix de 60 €.

J'ai aussi une question par rapport à la simplification : ne pourrait-on pas aussi simplifier le texte, on prévoit un tarif de 0,50 euros par heure entre huit heures et neuf heures et dix-huit heures et dix-neuf heures. Alors pourquoi instaurer un tarif de 0,50 pour 16 heures là. Ça rend plus compliqué le texte. Est-ce qu'on ne pourrait pas considérer qu'on parle par exemple entre huit et dix-neuf heures etc. Enfin voilà, il faudrait peut-être simplifier les choses. Ou alors, il y a une raison ?

A la lecture de tout ça et en le mettant en rapport avec le budget, on a prévu de diminuer de un euro le tarif nocturne, ce qui est plutôt bien pour les riverains, mais on fait la distinction entre ce qui est attribué et non attribué alors qu'avant on ne le faisait pas. Et à mon sens, de ce que j'en sais, au niveau des emplacements attribués et grillagés, il n'y en a pas plus que dix. Donc ça veut dire une augmentation, si on considère les prix qui étaient

pratiqués avant, une augmentation de la recette de plus ou moins 6.000 €. Dans le budget on a prévu une augmentation de 60.000 euros. Malgré cette augmentation de 60.000 euros, nous sommes encore en déficit de 40.000 euros. Alors en fait moi, j'avais déjà marqué ma réserve lorsqu'on avait voté la convention avec la SDRB, donc ce n'est pas nouveau. C'est vrai qu'il y aura une augmentation du taux d'occupation puisqu'on aura moins de place sur la place communale, mais où allez-vous trouver cette augmentation ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président, j'aurais bien voulu demander à Monsieur l'Echevin si on a fait un état des lieux du nombre de garages dans le quartier pour savoir si on ne va pas manquer de garages. On n'aime pas les tours, mais enfin bon... J'aimerais connaître le nombre de places de stationnement supprimées dans le quartier ? Je trouve que 150 euros, moi qui paye la moitié pour mon garage, c'est quand même beaucoup. La dernière chose que je voudrais savoir, c'est combien de places de parking ont été supprimées dans la Commune avec les nouveaux aménagements ?

M. le Président :

Merci Madame Evraud, je donne la parole à Monsieur l'Echevin Gypers.

M. L'Echevin Gypers :

Comme au point précédent, je ne vais m'en tenir qu'au point. Au niveau de la différence, Monsieur Gjanaj l'a déjà expliqué à Monsieur Van Damme, on les change en cartes magnétiques. L'avantage, c'est que c'est lisible électroniquement. C'est la machine elle-même qui fait le comptage.

C'est vrai qu'on a avantage certains horaires, comme la nuit. Mais c'est pour les riverains, parce qu'on aimerait qu'il y ait plus de riverains qui viennent. Et alors on a ajouté effectivement un tarif, par ce que ces horaires-là ne sont pas suffisamment utilisés et qu'on voudrait que les gens les utilisent. C'est simplement de faire un geste pour ces horaires-là, simplement par constatation technique de l'utilisation du parking.

Maintenant, en ce qui concerne l'autre question, je veux bien revenir une fois là-dessus, mais je propose qu'on le fasse en sections réunies, des bénéfices réels occasionnés par ce biais-là. Si je prends 2010, le total des recettes était de 85.000 euros, en 2012, 120.000 euros. Donc on voit qu'il y a quand même une augmentation, et c'est avec ça qu'on veut aller, que ce parking soit totalement utilisé. Aujourd'hui, on constate aussi qu'une grande partie des habitants utilise le parking et on voudrait que ça se poursuive et que ça se développe.

M. le Président :

On peut approuver ? Je donne la parole à M. Van Damme.

M. Van Damme :

Mijnheer de Schepen, het is al duidelijker dan daar juist. U ken uw dossiers toch een beetje precies, maar ik wou zeggen comprends à cœur la proposition de l'Echevin de faire des sections réunies, c'est peut-être une bonne idée de faire des sections réunies sur toute

M. le Président :

Je rouvre la séance.

Une petite erreur a été commise dans le sens où ce sont exclusivement les Conseillers communaux qui peuvent être élus et donc nous avons une correction de la délibération qui installe Monsieur Vossaert en lieu et place de Monsieur Rachid Ben Salah, et Monsieur Berckmans à la place de Monsieur Van Caneghem, tout en sachant que ces deux mandataires ont la possibilité de se faire représenter au sein de l'ASBL. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Pour une fois, j'ai rien demandé, j'ai rien dit, je n'ai rien demandé !

Je ne comptais pas faire de remarques, mais quand je vous ai entendu faire votre commentaire... Si au départ une erreur a été commise et qu'on ne pouvait pas désigner des personnes qui ne sont pas au Conseil communal, alors il faut refaire un vote. Il ne faut pas venir changer comme ça deux membres, enfin il me semble. Je vous ai entendu dans le commentaire que vous avez fait, pour remplacer des personnes par de Conseillers communaux. C'est très bien, même si au départ des personnes qui ont été élues ne pouvaient pas se présenter, il y a un vice de forme important. Donc le vote qui a eu lieu lors de la séance du 17 décembre est nul et non avenue. C'est clair, il y a un vice de forme et de procédure dans votre vote, des personnes qui ne pouvaient pas prendre part à l'élection, ont pris part à cette élection, et en plus, ils ont été élus. Donc il y a un vice de forme, donc aujourd'hui nous devons acter qu'il y a un vice de forme et par juste changer en stoemeling des noms.

M. le Président :

D'abord, il ne s'agit pas de le faire en stoemeling, la meilleure preuve, c'est que je vous ai expliqué ce qui s'est passé.

M. Ikazban :

C'était pour vous provoquer, un peu d'humour pour détendre l'atmosphère...

M. le Président :

Tout à fait, mais Monsieur Vossaert s'était désisté parce que c'était lui qui était candidat au profit de Monsieur Rachid Ben Salah et Monsieur Berckmans au profit de Monsieur Van Caneghem.

M. Ikazban :

Je ne l'explique pas, ils peuvent faire ce qu'ils veulent, mais à partir du moment où les statuts de l'ASBL prévoient qu'on peut désigner uniquement des élus, alors au départ il y avait des personnes qui ne pouvaient pas se présenter et donc la procédure n'a pas été respectée. C'est donc l'ensemble de la procédure qu'il faut recommencer, et pas juste une partie pour corriger. Ça ne va pas ! Ce n'est pas sérieux. Je ne dis pas ça pour vous ennuyer, c'est parce que j'ai entendu votre explication. C'est étonnant.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine Turine.

Mme l'Echevine Turine :

L'esprit des statuts, c'est des représentants des partis politiques au sein du Conseil communal. C'est vrai que c'est de bonne foi que la fois dernière, on a proposé aux différents partis d'amener des représentants. À la relecture des statuts, il semble qu'ils doivent être Conseillers communaux à la base et que c'est aux Conseillers communaux de pouvoir alors mandater quelqu'un pour les remplacer. En fait, on avait mixé les deux. Donc, venir dire que l'ensemble de la procédure de vote est nul et non avenu parce que le Conseil communal a voté directement pour les mandatés et pas pour les mandants, me paraît assez extrême. Ce qu'on vous propose ici, c'est de voter à main levée pour les représentants de ces deux partis qui sont leurs élus au sein du Conseil communal.

M. Ikazban :

Merci pour la réponse, moi je ne dis pas qu'il y avait de mauvaises intentions, la majorité peut se tromper de temps en temps même si vous pensez que vous avez toujours raison. Il s'agit en tout cas, moi j'écoute le Président, je pense en tout cas qu'il a raison de dire qu'au départ il fallait des élus et que ça n'a pas été le cas et que toute la procédure pour moi n'est pas dans les règles. En plus de ça, politiquement parlant, il y a un problème subsidiaire qui change tout : ici aujourd'hui, vous proposez officiellement l'entrée du représentant du FDF, mais également l'entrée officielle du représentant de la NVA dans cette ASBL. Pour moi ça pose un deuxième problème. Je affirme qu'il y a un vice de procédure, maintenant vous en faites ce que vous voulez, si vous voulez passer outre, on a l'habitude...

M. le Président :

Il n'y a pas de vice de procédure, il y a juste une erreur qui a été commise.

M. Ikazban :

Donc, c'est qu'il y a une erreur de procédure. Ne jouez pas sur les mots. Mais ne vous inquiétez pas, on ne va pas porter plainte pour ça. Je vous rassure.

M. le Président :

Je n'ai pas peur. Mais enfin, ne venez pas dire ce qui n'est pas vrai, parce qu'aussi bien Monsieur Vossaert que Monsieur Berckmans avaient chacun un représentant du FDF et de la NVA lors de la première élection, et donc ce n'est pas aujourd'hui qu'on fait rentrer ces partis au sein de l'ASBL. Ils avaient déjà leurs représentants qui faisaient partie...

M. Ikazban :

Allez, je vais changer de mots pour vous faire plaisir, il y a une erreur dans la procédure, donc à partir du moment où il y a une erreur dans la procédure au niveau de la ligne de départ, en bout de course, vous avez une erreur. Aujourd'hui, vous ne pouvez la rectifier que par le fait de recommencer cet acte, totalement et pas juste partiellement.

M. le Président :

Je propose un vote à main levée pour entériner le changement de Monsieur Vossaert et de Monsieur Berckmans.

M. Ikazban :

Nous sommes contre parce que vous avez fait une erreur, et ça peut arriver. L'erreur est humaine, mais il faut le reconnaître et recommencer la procédure dans les règles de l'art.

M. le Président :

Non.

M. Ikazban :

Eh bien nous voterons contre ce que vous nous proposez maintenant. Imaginez une autre situation, enfin je ne vais pas rentrer dans les détails, mais simplement ce que vous êtes en train de faire ici, c'est grave, très grave !

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. Van Damme :

On ne vote pas pour un NVA ou un FDF, on vote pour une personne et donc faire comme ça vite, vite, remplacer un NVA par un autre NVA parce que c'est un NVA, ça n'a aucun sens. Je pense comme mon collègue, qu'il faut refaire toute la procédure. Donc, on ne vote pas pour un membre de parti, on ne vote pas pour un parti, on vote pour une personne. Et donc, si vous voulez refaire, pas de problème, mais alors refaite le tout.

M. Ikazban :

Si vous refaites toute la procédure, nous proposerons le nombre de représentants que nous estimons pouvoir avoir...

M. le Président :

M. Ikazban, laissez-nous réfléchir 30 secondes.

M. Ikazban :

On vous laisse réfléchir.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame l'Echevine Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Comme le garant de la légalité, c'est Monsieur le Secrétaire communal, et après avoir discuté avec lui, nous proposons de retirer le point aujourd'hui.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Simplement, je vous avais dit, dès le départ, qu'on ferait une opposition ferme et constructive. J'admire quand la majorité reconnaît ses torts et erreurs. Ça vous grandit !

M. le Président :

Merci, parce que si vous continuez, je... Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Monsieur le Président, je tiens à dire, pour l'information de Monsieur Ikazban qui est en train d'envoyer des Tweets, que moi, je n'ai rien contre les francophones. Si vous avez une haine contre les néerlandophones, c'est votre problème.

M. le Président :

Voilà, le point 26 est retiré. Punt 26 wordt ingetrokken.

**25. Instruction publique - Commission paritaire locale de l'enseignement officiel subventionné - Délégation du pouvoir organisateur - Mise à jour.
Openbaar onderwijs - Plaatselijke paritaire Commissie van het gesubsidieerd officieel onderwijs - Opdracht van de inrichtende macht - Bijwerking.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Votes-Stemmingen :

*Approuvé - Goedgekeurd
A l'unanimité - Eenparig*

**1. Economie - Renouveau du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'ASBL Atrium Molenbeek-Centre.
Economie - Vernieuwing van de Raad van Bestuur en de Algemene vergadering van de vzw Atrium Molenbeek-Center.**

M. le Président :

Nous pouvons passer à un vote à main levée pour les trois atriums ? Non, alors un par un. Le premier concerne l'ASBL Atrium Molenbeek-Centre. Monsieur Ikazban, je vais répondre à votre question, il y a un vote, il y a un vote qui concerne les mandataires, qui se fait en séance publique, et puis il y a un vote pour les personnes qui ne sont pas mandataires qui se fait en séance à huis clos. Monsieur l'Echevin El Khannouss est en train de vérifier, parce que visiblement il y a des listes qui ne sont pas correctes.

M. Ikazban :

Je pense que s'il y a une erreur dans votre proposition, il vaut mieux reporter le point. Néanmoins, votre remarque sur la différence entre la séance publique et la séance à huis clos, en fait, tout doit être public, sauf quand on parle de personnel, quand on parle de sanctions. Donc, quand on désigne des personnes dans des organes officiels, qu'ils soient politiques ou non, ça doit être en séance publique, parce que sinon, c'est facile, il suffit de désigner vos proches dans une ASBL communale pour ne pas le faire par ici. Je sais que vous n'allez pas le faire, mais donc, tout doit être public, sauf quand il s'agit de membres du personnel, de sanctions ou de dossier personnel.

M. le Président :

Nous reportons les points un, deux et trois.

M. Ikazban :

Je ne vais pas vous dire que ça vous grandit, parce que ce soir, vous allez atteindre le sommet.

M. la Bourgmestre :

C'est vrai que par le passé, on a parfois commis l'erreur de le mettre en huis clos. On s'améliore.

M. Ikazban :

Possible, mais je ne faisais pas partie de l'opposition, et donc maintenant qu'on y est, on améliore évidemment la qualité de l'opposition.

M. le Président :

Merci, nous apprécions le travail de l'opposition !

2. Economie - Renouveaulement du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'ASBL Atrium Karreveld.

Economie - Vernieuwing van de Raad van Bestuur en de Algemene vergadering van de vzw Atrium Karreveld.

M. le Président :

Le point 2 est reporté. Punt 2 wordt overgebracht.

3. Economie - Renouveaulement du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale de l'ASBL Atrium Chaussée de Ninove.

Economie - Vernieuwing van de Raad van Bestuur en de Algemene vergadering van de vzw Atrium Ninoofsesteenweg.

M. le Président :

Le point 3 est reporté. Punt 3 wordt overgebracht.

27. Secrétariat communal - Désignations d'administrateurs, de commissaires, de délégués et de représentants dans les institutions, les intercommunales et les ASBL. Gemeentelijk secretariaat - Aanstelling van bestuurders, commissarissen, afgevaardigden en vertegenwoordigers in de instellingen, intercommunales en vzw's.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

En fait, vous parlez du point 27, mais en regardant les documents, je ne vois pas trace d'un texte ou d'une explication par rapport à ce point. Je ne comprends pas trop bien la procédure. Pouvez-vous m'éclairer ?

M. le Président :

C'est la désignation du représentant dans les institutions de la MAIS.

M. le Président :

Le texte n'était pas disponible, normalement vous auriez dû le recevoir sur vos bancs.

M. Vossaert :

Moi, je n'ai rien.

M. le président.

Je reconnais que je ne suis pas familiarisé avec toute cette procédure de vote, et les dossiers, je les découvre aussi en partie en même temps que vous. En ce qui concerne la délibération, ici, il est normal que vous n'ayez pas de texte puisqu'il s'agit simplement de voter pour les candidats que nous vous proposons. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Dans cette soirée qui vous grandit, je voudrais simplement vous dire que nous n'avons pas eu non plus le texte, et je pense qu'il est plus sage de reporter ce point. On vient de reporter quatre autres textes.

M. le Président :

Vous ne deviez pas recevoir de texte.

M. Ikazban :

Il y a quand même une confusion, donc reportez ce point. Il n'y a pas péril en la demeure. On ne va pas mettre en péril la MAIS, le Collège est installé, il peut continuer son travail, il y a une continuité qui est assurée. Par sagesse, de grâce, continuez dans le bon sens et reportons tous ces points.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je voulais juste savoir si le texte est indisponible ou si c'est un texte qui n'est pas à là parce qu'il n'y a pas besoin d'avoir de texte ?

M. le Président :

Il n'y a pas de texte.

Mme Piquard :

Mais alors, pourquoi est-il marqué texte est disponible ?

M. le Président :

Parce que c'était les noms des candidats qui devaient être indiqués et les candidats n'ont pas été indiqués sur le document.

Mme Piquard :

Mais alors, il y a de nouveau un problème !

M. Ikazban :

Vous allez faire la même erreur que précédemment, alors reportez l'ensemble. Faites-le avec sérénité, et on sera là pour appuyer les propositions constructives.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. L'Echevin Majoros :

Il s'agit de désigner ici les administrateurs. Le nombre est fixé dans les statuts, il est important de voter là-dessus aujourd'hui parce que nous sommes pratiquement au mois de mars, et qu'effectivement il est temps que cette transition s'effectue pour la bonne sérénité de la politique du logement. Je pense, je m'adresse spécialement au groupe le plus important de l'opposition, que vous avez reçu ce jeudi une demande pour faire une proposition concernant un représentant de votre groupe, je pense qu'à partir de ce moment-là, il était clair que ce point allait arriver aujourd'hui. Donc je pense qu'il n'y a pas vraiment de surprise à ce niveau-là, je voulais simplement insister sur le fait que le nombre est fixé à six pour l'Assemblée générale, que c'est important que l'on puisse voter aujourd'hui pour que la transition puisse avoir lieu rapidement. Cette transition aura lieu également après la désignation des Conseillers du CPAS par ailleurs, et donc je propose que l'on puisse avancer là-dessus. Il n'y a pas ici d'erreur matérielle sur les noms qui sont proposés ou quoi que ce soit. Les noms sont indiqués, je propose que Monsieur le Président les rappelle et qu'on puisse voter là-dessus dès ce soir pour que cette transition puisse avoir lieu le plus rapidement possible et qu'on ne doive pas encore attendre pendant un mois supplémentaire. Merci.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

M. P'tito :

Merci Monsieur le Président, donc moi, j'entends bien les arguments de l'Echevin. Mais objectivement, le titre ne nous a pas été communiqué, c'est vrai que plic ploc on a des informations sur la nécessité de désigner l'un ou l'autre mandataire pour telle ou telle ASBL, mais on l'apprend, comme je le dis, au plic ploc. C'est un peu dommage, on aimerait bien avoir une vue d'ensemble sur le calendrier que vous nous proposez. Urgence il n'y a pas,

dans la mesure où, sauf erreur de ma part, l'ensemble des mandats court encore jusque juin, comme dans d'autres associations. Donc voilà, il n'y a pas péril en la demeure.

Monsieur Majoros, ne vous excitez pas, si vous avez des arguments, vous me les donnerez après, mais moi, j'aimerais bien pouvoir continuer mon intervention.

Les choses ne viennent pas à un mois près, alors il faut mettre un libellé clair. Là, le point numéro 27 c'est : désignation d'administrateurs, de commissaires, de délégués et de représentants dans les institutions (on ignore lesquelles), les intercommunales, et les ASBL. C'est très vaste, vous me l'accorderez, Monsieur le Président, objectivement c'est un peu vaste.

M. le Président :

Cet après-midi, au moment où j'étais à la maison communale et que j'ai contrôlé les points pour préparer le Conseil pour la présidence, j'ai soulevé cette question, comme vous, et on m'a répondu qu'il y avait un texte général parce qu'au départ il y avait peut-être d'autres votes qui allaient venir également. Ces autres votes ont été suspendus et ont été reportés à la séance suivante et le Secrétariat n'a pas changé le libellé et n'a pas changé dans les documents.

Mme P'tito :

Donc, vous comprendrez aisément que pour nous, c'est un peu difficile de s'y retrouver et que comme pour le reste, on a été informé par téléphone ou oralement jeudi dernier où on a fini quand même ici à 3h45 du matin...

M. le Président :

Oui, mais cela ce n'est pas une excuse.

Mme P'tito :

Oui, oui, ça n'est pas une excuse, bien entendu. Nous le voulons bien, mais ce qu'il y a, c'est que pour s'organiser, c'est toujours un peu chaotique. Donc nous, ce qu'on voudrait, c'est simplement reporter d'un mois et je ne pense pas qu'il y ait péril en la demeure.

M. Van Damme :

Je voudrais juste lire l'article deux du règlement d'ordre intérieur du conseil communal : « les dossiers et les projets de décisions relatifs aux points portés à l'ordre du jour sont tenus au Secrétariat communal à disposition des membres du conseil ». Ce n'est pas vrai, ici il n'y a pas de projet de décision qui était à disposition des membres du conseil. Donc, vous ne respectez pas le règlement d'ordre intérieur du conseil communal. Il n'y a pas de projet de décision.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Ecoutez, on vit une période compliquée, nous avons eu jeudi passé le conseil communal portant sur la déclaration de politique générale et le budget et donc, ce second conseil communal du mois n'a pas pu se faire de manière aussi organisée que nous l'aurions souhaité. Nous sommes bien conscients, tant du côté de l'opposition que la majorité, que dans l'intérêt de la gestion communale il faut avancer.

Je pense que renouveler les instances pour faire démarrer les politiques qui ont été annoncées, et vous nous reprochez suffisamment de ne pas le faire de façon suffisamment proactive, et bien non, justement nous, nous souhaitons avancer par rapport aux engagements qui ont été pris. Donc, il y a plusieurs propositions qui vous sont faites. En ce qui concerne la MAIS, la question de la désignation des membres a déjà été évoquée, de cela, il y a déjà plusieurs jours. Je pense que je vous en ai parlé à vous, Monsieur Ikazban, en votre qualité de Chef de groupe, et vous m'aviez dit que vous alliez me donner une réponse. Donc moi, je pense que si on respecte l'esprit, si on veut avancer par rapport aux désignations, on vous a demandé en temps utile quel était le candidat du groupe le plus important de l'opposition, et vous nous avez communiqué un nom. La liste a été établie et donc, il n'y a pas mal donné puisque le nom qui est repris dans cette liste et qui vous est communiqué, est celui que vous nous avez indiqué en temps utile. Donc, s'il y a eu des erreurs dans la procédure par rapport à ce qui pouvait être fait, vous comprendrez bien que nous avons tout intérêt, et vous aussi, à faire en sorte que les nouvelles instances s'installent. On ne pourrait pas imaginer que le groupe le plus important de l'opposition face de l'obstruction pour des raisons de procédure administrative. Je pense que ce n'est pas l'état d'esprit dans lequel vous souhaitez travailler. Donc moi, je vous propose, puisque vous avez communiqué vous-mêmes le nom de votre représentant pour la MAIS, je vous propose ce soir, dans un esprit constructif, d'avancer par rapport à ces désignations.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert, à Madame Piquard, à Monsieur Van Damme et à Monsieur Ikazban. Après ces interventions, nous passerons au vote.

M. Vossaert :

J'entends l'envie d'avancer. Maintenant, bien entendu que vous avez contacté le groupe le plus important de l'opposition, mais moi, je regrette de ne pas avoir été informé de la désignation des membres et je pense que d'autres groupes politiques, ici, n'ont pas non plus été informés de cette désignation. Je regrette que nous n'ayons pas eu cette information. J'entends aussi qu'il y a des arguments pour et contre le fait qu'il y aurait soit péril ou pas dans la demeure. Je pense que l'Echevin Majoros avait des arguments à avancer, donc j'aimerais aussi l'entendre pour pouvoir justifier un vote par rapport à votre proposition.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président, moi j'entends qu'on critique l'opposition en disant que nous faisons de l'obstruction, j'ai envie de rejoindre un petit peu Monsieur Vossaert sur le fait qu'il n'y a pas péril en la demeure. C'est certain puisque le conseil du CPAS n'est même pas encore installé et que quand il sera installé, nous pourrions seulement procéder à l'élection

de ces trois représentants. J'ai entendu Madame la Bourgmestre, lors de la précédente séance du conseil communal, que vous alliez lancer une politique de changement, de bonne gouvernance et de clarté. Ici, excusez-moi, je prends acte que c'est une politique de la va vite et qui ne respecte pas les procédures. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Oui, vous avez tellement insisté sur la transparence, sur la bonne gouvernance. Madame la Bourgmestre, je vous parle ! Vous avez tellement insisté sur la transparence, sur la bonne gouvernance, sur le fait que vous allez communiquer clairement toutes les informations, et qu'est-ce que vous faites ici, vous mettez un point à l'ordre du jour du conseil communal qui n'est pas clair du tout, qui ne parle pas du tout de la MAIS, et en plus, il n'y a même pas de projet de délibération. C'est vrai, vous avez téléphoné à gauche et à droite, ça c'est vrai, mais ça ne vaut pas au conseil communal, il y a certaines personnes qui n'ont pas été informées. Je vous relis encore une fois l'article du règlement d'ordre intérieur du conseil communal : « les dossiers et les projets de décisions relatifs aux points portés à l'ordre du jour sont tenus au Secrétariat communal à la disposition des membres du conseil ». Alors, ici ce n'est pas le cas. Donc transparence, bonne gouvernance, vous le dites tout le temps, vous le répétez tout le temps, mais à la première occasion, vous ne respectez pas vos propres engagements.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Voilà, pour ne pas paraphraser ce qui a déjà été dit, je dirais simplement que nous avons constaté qu'il y avait quatre erreurs qui avaient été formulées, vous avez proposé de reporter les points, ce qui est louable de votre part, ici, vous vous entêtez, alors que le point n'est pas formellement inscrit à l'ordre du jour. Vous ne pouvez pas m'accuser d'être suspect sur ce point-là, puisque dès l'entame du conseil communal, je vous ai fait la remarque. Monsieur le Président, j'ai demandé, j'ai souhaité qu'on nous avertisse plus tôt, qu'on nous donne plus de possibilités de pouvoir nous concerter afin de pouvoir préparer ce genre de désignation. Maintenant, en ce qui concerne la MAIS, en ce qui concerne les Atriums et la LES, on parle de représentants dans les Assemblées générales et il s'agit de mandats bénévoles. Nous, on demande simplement aujourd'hui, pour qu'il y ait plus de clarté et de transparence, moins de cafouillage, parce que ce soir, c'est vraiment le cafouillage intégral. Je peux comprendre, vous êtes rentrés tard jeudi soir ou vendredi matin, mais nous aussi. Alors pour éviter les cafouillages, on demande de reporter le point. Maintenant, si vous voulez maintenir à l'ordre du jour la désignation des Administrateurs et Commissaires rémunérés de la majorité, ça, libre à vous. Ça, c'est inscrit à l'ordre du jour. Pour le reste, moi, je vous en conjure, moi, je vous demande de faire preuve de sagesse. Il n'y a pas d'humiliation à dire simplement qu'il y a un cafouillage, on reporte.

Mais vous ne m'écoutez pas ! Vous ne m'écoutez pas, vous ne m'écoutez pas, je dis simplement qu'on reporte ce point comme pour LES et pour la MAIS. Par contre, pour vos mandats rémunérés d'Administrateurs et Commissaires etc., ça, vous pouvez le maintenir !

M. le Président :

On vous avait très bien compris. Ces mandats-là ne se retrouvent pas à l'ordre du jour.

M. Ikazban :

Si, si, ils sont à l'ordre du jour !

M. le Président :

C'est ce que je viens de vous dire tout de suite, ça n'a pas été mis à l'ordre du jour.

M. Ikazban :

Alors, rien n'est à l'ordre du jour. Je suis désolé.

M. le Président :

Arrêtez de faire de la polémique pour faire de la polémique. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. Ikazban :

Mais non, ce n'est pas de la polémique !

M. le Président :

Vous n'avez plus la parole, Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

M. La Bourgmestre :

On travaille dans la transparence, ce que nous souhaitons, c'est renouveler aux plus vite les instances pour que les nouvelles politiques puissent se mettre en place. Nous entendons votre remarque, vous savez bien, Monsieur Ikazban, que pour le point 27, on précise les ASBL et que la MAIS était parfaitement concernée. Moi, je prends acte que vous voulez retarder la mise en œuvre des nouvelles politiques et la mise en place de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration. Quoi qu'il en soit, la décision peut être reportée au prochain conseil communal. Je voulais simplement attirer votre attention que c'était un point général qui avait été mis par rapport au renouvellement auquel nous allons devoir procéder. Vous voyez bien que dans l'énoncé, par rapport au poste d'Administrateur et de Délégué d'intercommunales, vous savez bien que ce genre de postes ne se négocie pas uniquement au niveau communal, mais aussi à des niveaux supérieurs. Donc nous n'avons pas de précisions par rapport à cet aspect-là des choses. En ce qui concerne la MAIS, je me tourne vers le Président pour demander qu'on mette fin à la discussion et que le point soit reporté.

(Applaudissements - Applaus)

M. le Président :

Le point est donc reporté.

28. Projets subsidiés - Centre Communautaire Maritime - Approbation de la composition de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Gesubsidieerde Projecten - Gemeenschapscentrum Maritiem - Goedkeuring van de samenstelling van de Algemene vergadering en de Raad van bestuur.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Le point 28 concerne le Centre Communautaire Maritime. La délibération telle qu'elle vous a été communiquée devrait être modifiée, si vous l'acceptez. Parce que nous l'avons annoncé, nous souhaitons que les statuts des différentes associations communales et para communales soient modifiés. Nous viendrons à un moment ultérieur vous en faire la proposition. Dans le passé, les personnes qui étaient désignées faisaient nécessairement partie de la majorité. Nous venons aujourd'hui vous faire la proposition qu'à côté de la Bourgmestre, de l'Echevine de la Cohésion sociale et du Président du CPAS, on désigne également un membre de l'opposition, que ce membre de l'opposition soit celui du parti le plus largement représenté au sein de cette assemblée. Là aussi, vous pourriez me dire, Monsieur Ikazban, que la délibération n'est pas libellée telle que les candidats vous sont présentés.

Donc moi, comme pour les autres ASBL, dans un souci de faire avancer le dossier, je vous proposerai qu'on passe au vote par rapport à la désignation des différents candidats, sachant également que le groupe FDF, en la personne de Monsieur Vossaert, a également déposé sa candidature. Les statuts prévoient qu'il y a quatre élus, quatre conseillers communaux qui doivent siéger à l'Assemblée générale et non pas au Conseil d'administration, à l'Assemblée générale du Centre Communautaire Maritime. Il y a eu cinq candidatures qui ont été déposées, moi je dis clairement que nous proposons deux Echevins, un Conseiller CPAS, ainsi qu'un membre du groupe socialiste. Si cette proposition vous agrée, on peut passer au vote, pour autant que Monsieur Vossaert maintienne sa candidature, sinon, le point sera également reporté. Mais je pense que le point est suffisamment prêt pour que nous avancions, sachant aussi qu'une proposition de modification des statuts vous sera présentée dans le futur.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

On revient souvent sur les désignations des membres, ici on est bien dans la désignation des membres de l'Assemblée générale et non pas, comme c'est indiqué, du Conseil d'administration. Vous me le confirmez. Par rapport à votre engagement, ça reste peut-être juste imprécis sur un point : quid de l'application du pacte culturel. De manière générale, par rapport à vos modifications de statuts, quel est l'objectif visé de la modification des statuts ? Vous vous engagez à le faire, mais si on accepte ce principe, il faudra savoir vers quoi on tend. C'est un peu difficile d'accepter comme ça un chèque en blanc.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Ce n'est pas un chèque en blanc, puisque à diverses reprises, nous avons affirmé le souhait du Collège de modifier les statuts. Donc, par rapport au Centre Communautaire Maritime, il y aura également une modification des statuts qui permettra de mieux représenter les différents groupes politiques dans l'Assemblée générale dans un premier temps.

Je vous propose aujourd'hui de remplacer les quatre membres élus tels qu'ils siégeaient auparavant dans cette Assemblée générale. Auparavant, il s'agissait du Bourgmestre Philippe Moureaux, de moi-même, de Madame P'tito et de Madame Ouberri. Donc, c'était quatre membres de la majorité. Puisque Monsieur Philippe Moureaux a démissionné, pour aller de l'avant, nous vous proposons de remplacer les quatre membres sortants. Moi, je ne vais pas ce soir vous expliquer comment vont être modifiés les statuts. Ça doit faire l'objet d'une réflexion, d'un travail qui concerne toutes les associations, et pas seulement une en particulier. Donc je n'aurai pas de réponse à vous apporter ce soir.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, est-ce que vous maintenez votre candidature ou bien est-ce que vous la retirez ?

M. Vossaert :

Moi, je la maintiens par ce qu'à mon sens, ma formation politique démocratique a tout simplement le droit de faire partie de cette association. Maintenant, libre à vous de nous présenter une modification des statuts. Mais vous me dites que vous allez tendre vers une meilleure représentation, alors est-ce une représentation proportionnelle ou garantie ? Pour le moment, on n'en sait rien du tout. Je maintiens donc ma candidature.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous demandez au Conseil communal de prendre une décision de modification des statuts d'une ASBL dans laquelle certains mandataires se retrouveront, mais dans laquelle nous n'avons pas de possibilité d'intervenir et vous nous demandez de vous dire déjà maintenant comment les statuts vont être modifiés. C'est l'ASBL qui va pouvoir vous dire ça.

Vous savez quels sont les projets que nous voulons défendre et Madame la Bourgmestre qui a la tutelle sur cette ASBL fera le nécessaire pour transmettre le message. Mais il est impossible aujourd'hui de vous donner une réponse ferme et définitive par rapport à vos questions. C'est impossible.

M. Vossaert :

J'en prends acte, mais je maintiens ma candidature.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Oui Monsieur le Président, je tiens à spécifier que je n'ai rien contre la candidature des personnes de la majorité, ni contre le représentant de la plus grande formation de l'opposition, la seule chose que je veux demander, c'est que j'apprends de mon collègue

Monsieur Vossaert qu'il a été informé de ça jeudi, qu'il pouvait poser sa candidature. Moi, je n'ai pas eu un appel pour ça.

M. le Président :

La candidature qu'il a faite, est une candidature spontanée. Il n'y a pas eu d'appel à candidature. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner la parole. Donc au point 28 où il est clairement indiqué Centre Communautaire Maritime, là effectivement il n'y a pas d'erreur dans le titre, j'ai bien entendu la proposition. Il peut y avoir trop mais pas trop peu. Donc, j'entends bien la proposition de Madame la Bourgmestre, qui d'ailleurs respecte les statuts actuels, moi je peux me rallier à cette proposition et nous avons communiqué le nom d'une personne, Badia El Belghiti.

M. le Président :

Vous avez communiqué le nom cet après-midi et pas il y a 48 heures comme ça aurait dû être le cas.

M. Ikazban

Vous savez, nous aussi on est rentré tard le vendredi matin, comme vous !

M. le Président :

Le vendredi matin, à sept heures, je travaillais déjà !

M. Ikazban :

Alors vous devez savoir aussi une chose, c'est que nous, on se consulte aussi entre nous. On est un grand groupe et on se consulte.

Monsieur le Président, moi je dirais simplement que j'étais en train de me rallier à la proposition de la Bourgmestre et vous, vous m'interrompez. Mais ce n'est pas grave. J'entends les remarques légitimes de Monsieur Vossaert qui maintient sa candidature. J'entends un autre Conseiller qui se plaint d'opacité, de non transparence, même s'il ne le dit pas, même si je me rallie à la proposition de la Bourgmestre, je crains malheureusement pour vous, que vous allez devoir reporter ce point également. Mais néanmoins, si vous le maintenez, je vous rappelle qu'actuellement les statuts prévoient quatre membres. La Bourgmestre l'a répété plusieurs fois pour ceux qui ne l'ont pas compris, et aujourd'hui vous présentez un bulletin avec cinq noms. Donc déjà là, il y a une anomalie. Je dis une anomalie, je ne vais pas dire qu'il y a plus que ça. Donc, même si on se rallie à la proposition de la Bourgmestre, je crains qu'à cause de ce cafouillage, vous allez devoir reporter le point, il me semble.

M. le Président :

Mais il n'y a pas de cafouillage. Il suffit de passer à un vote secret, et le tour est joué. C'est la vraie transparence, il y a un vote secret. Il y a cinq candidats, il y a quelqu'un qui a présenté sa candidature de façon spontanée, il ne veut pas la retirer, nous avons donc cinq

candidats. Il a le droit de le faire et donc nous passons automatiquement au vote. Nous savons que nous devons élire cinq personnes. Vous ne nous faites pas gagner du temps, vous nous en faites perdre. Parce que dans ce cas-là, ce serait reporté à la séance prochaine. Le vote va avoir lieu dans l'isoloir. On ne peut pas prendre la décision, nous, de voter pour une série de candidats à main levée, donc il n'y a pas d'autres solutions. Il faut passer par le vote secret.

M. Ikazban :

Vous m'avez bien entendu, je me rallie à la proposition de Madame la Bourgmestre, mais néanmoins pour vous faire plaisir aujourd'hui, on va passer au vote secret.

M. le Président :

Merci beaucoup ! Je donne la parole à Monsieur Léonard, après nous passerons au vote.

M. Léonard :

Je ne sais plus qui a dit le changement c'est maintenant. Je voulais quand même souligner derrière les discussions un peu dans tous les sens, que si la majorité se grandit, c'est encore beaucoup plus en faisant réellement ce qu'elle vient de faire, c'est-à-dire en ouvrant les Conseils à l'opposition, ce qui effectivement n'avait jamais été fait. Je suis surpris que l'opposition n'utilise pas son terme « vous vous grandissez », parce que c'est la réellement qu'on se grandit, que l'effort était à faire, et pas dans le fait de reporter le point d'un mois. Donc voilà, le changement c'est maintenant, on n'en a la preuve régulièrement.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je voulais simplement dire tout simplement que je m'abstiendrai, puisque je ne suis jamais informé de rien, ou de pas grand-chose. À la limite, je ne vote pas.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Non ça va, merci Monsieur le Président.

M. le Président :

Oui, je demande à Madame Pinti et à Monsieur Vossaert, ah non, il est candidat. Qui est le troisième plus jeune Conseiller communal ? La procédure de vote se fait par le système des isoloirs. Pour ceux qui le souhaitent, vous avez une urne aux couleurs de la Commune, qui a été faite ici. Je remercie le personnel qui a fait le nécessaire pour nous offrir cette belle urne. Il y a deux clés qui permettent de fermer l'urne et puis ensuite de l'ouvrir pour pouvoir contrôler le nombre de bulletins qui sont à l'intérieur.

Il est clair que vous allez recevoir un bulletin comme celui-ci sur lequel vous avez cinq candidats. Vous devez en choisir quatre, oui pour les quatre noms ou laisser blanc, si vous

voulez vous abstenir. Mais vous avez la possibilité au maximum de voter pour quatre candidats.

Qui est le troisième plus jeune Conseiller? Ah, c'est Monsieur Rekik.

Je voudrais aussi en profiter pour vous rappeler que le vote se fait avec un Bic rouge, vous en trouverez dans les isoairs. Je voudrais également profiter de cette période de vote pour signaler que la personne responsable de l'agencement de la salle et qui dépose les Bics, le matériel etc., cette personne se plaint que lors de la séance précédente, 12 Bics avaient disparu. Lors des séances précédentes, ça avait été également le cas. Aujourd'hui le service de l'Economat demande des comptes sur le nombre de Bics qui ont disparu et la quantité de Bics qu'elle est obligée d'utiliser pour le Conseil. Donc, je vous demande de ne pas repartir en reprenant vos Bics. Je vous remercie. Voilà, c'est la personne qui se fait taper sur les doigts qui me demandent de vous faire cette communication. Merci.

Nous allons appeler les Conseillers les uns après les autres pour pouvoir voter.

Le Président appelle chaque Conseiller communal par ordre de préséance à se rendre dans les isoairs pour voter.

Voilà, je peux demander à Monsieur Rekik est à Madame Pinti de faire le dépouillement. Je fais une interruption de séance en attendant le résultat. Merci.

La séance est suspendue pendant 15 minutes – De zitting is gescorst gedurende 15 minuten.

Voici le résultat des votes :

- Madame Françoise SCHEPMANS : **35 oui et 1 non** ;
- Madame Sarah TURINE : **24 oui et 9 non** ;
- Monsieur Roland VANDENHOVE : **35 oui et 0 non** ;
- Monsieur Michael VOSSAERT : **12 oui et 8 non** ;
- Madame Badia EL BELGHITI : **36 oui et 0 non.**

- Mevrouw Françoise SCHEPMANS : **35 ja-stemmen en 1 nee-stem** ;
- Mevrouw Sarah TURINE : **24 ja- en 9 nee-stemmen** ;
- de Heer Roland VANDENHOVE : **35 ja-stemmen**;
- de Heer Michael VOSSAERT : **12 ja- en 8 nee-stemmen** ;
- Mevrouw Badia EL BELGHITI : **36 ja-stemmen**;

Sont élus : Madame Schepmans, Madame Turine, Monsieur Vandenhove, Madame El Belghiti.

29. Projets subsidiés - Contrat de quartier Cinéma-Bellevue - Composition de la CLDI - Retrait de la délibération du Conseil communal du 24 janvier 2013.
Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Cinema-Belle-Vue - Samenstelling van de PCGO - Intrekking van de beraadslaging van de Gemeenteraad van 24 januari 2013.

M. le Président :

On vous demande de retirer la délibération du conseil communal du 24 janvier 2013. Êtes-vous d'accord ?

Votes-Stemmingen :

Approuvé - Goedgekeurd

A l'unanimité - Eenparig

30. Projets subsidiés - Contrat de Quartier Cinéma Bellevue - Approbation de la composition de la Cldi.

Gesubsidieerde projecten - Wijkcontract Cinema-Belle-Vue - Goedkeuring van de samenstelling van de PCGO.

M. le Président :

On revient ici avec la délibération exacte et les candidatures telles qu'elles sont présentées sur le document. On peut approuver ? Ah, excusez-moi Madame Piquard, je n'ai pas vu votre lumière clignoter. Je vous donne la parole.

Mme Piquard :

En fait, pour la CLDI, les Conseillers communaux qui le souhaitent, peuvent participer aux Assemblées générales. Comment pouvons-nous être avertis des Assemblées générales dans les Contrats de quartier ?

M. le Président :

Nous informerons tous les Conseillers communaux par voie de mail, je suppose.

Mme Piquard :

Je vous remercie.

M. le Président :

Je vous en prie. Pouvez-vous approuver ?

Votes-Stemmingen :

Approuvé - Goedgekeurd

A l'unanimité - Eenparig

46. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Berckmans, Conseiller communal, concernant l'ASBL Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, Gemeenteraadslid, betreffende de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels (Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl).

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Juste une petite remarque de forme, qu'Ecolo ne hurle pas ! Je n'étais pas dans l'opposition avant, donc je ne faisais pas attention à ce genre de choses. Quand un point est à l'ordre du jour, on reçoit la délibération en français et en néerlandais. Quand quelqu'un

dépose une interpellation, il la dépose dans sa langue. Donc, il est normal, quand on est néerlandophone, de déposer une interpellation en néerlandais. Simplement, quand je reçois les documents, je reçois le français et le néerlandais, mais ce qui est en néerlandais reste en néerlandais. Par contre, quand c'est l'inverse, on traduit. Exemple, la motion déposée par ma collègue Madame P'tito, qui va être réinscrite pour le prochain conseil communal, elle l'a introduit dans sa langue en français et puis vous allez la traduire et elle sera dans les deux langues. Ce n'est pas une critique, c'est simplement pour savoir si vous allez penser, comme on prévoit la traduction pendant la séance, on doit aussi prévoir la traduction dans les documents officiels qu'on nous distribue. Même si j'admets dat ik een beetje nederlands kan spreken en begrijpen.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je parle de mémoire, il me semble que les interpellations n'ont jamais été traduites, ni dans une langue, ni dans l'autre.

M. Ikazban :

Alors, pourquoi je reçois en complément une traduction ? Il y a beaucoup d'erreurs ce soir !

M. le Président :

Ce n'est pas une erreur, c'est peut-être une avancée.

M. Ikazban :

À part me dire, « c'était comme ça auparavant »...

M. le Président :

Si vous me permettez, c'est peut-être Monsieur Berckmans qui a rentré son interpellation dans les deux langues.

M. Ikazban :

Il l'a rentré en néerlandais et en français, c'est ça ? Vous voulez rigoler ou quoi ? Je dis simplement que lors des séances, il y a une traduction simultanée qui est organisée. C'est très bien comme ça, il faut le faire, c'est la loi qui l'oblige. Dans les documents officiels il faut aussi le prévoir, également pour une interpellation, d'autant plus quand on l'a inscrite à l'ordre du jour, elle fait partie officiellement de l'ordre du jour.

M. le Président :

Quand on voit le nombre d'interpellations, si on demande une traduction de tous les textes, ça va prendre énormément de temps. Jusqu'à présent, toutes les interpellations ont toujours été dans une et une seule langue. Une traduction a été faite, nous n'en avons pas été informés. Le Secrétaire communal est tout aussi surpris que moi, ainsi que d'autres personnes autour de la table.

M. Ikazban :

Pas de problème, j'accepte votre réponse même si vous ne répondez pas complètement, néanmoins précédemment l'opposition n'était pas aussi importante. Je le signale tout simplement.

M. le Président :

Ce n'est pas une question d'opposition ou de majorité, il s'agit de donner le même droit à tous les Conseillers communaux qu'ils soient dans l'opposition ou dans la majorité. Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Si la traduction en français ne peut pas se faire, moi j'ai une proposition : étant donné que nous recevons les deux textes en néerlandais, et pas uniquement pour l'interpellation de Monsieur Berckmans, dans un souci économique, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir directement la traduction en français et néerlandais ? Ce qui m'interpelle, c'est tout ce gaspillage de papier. Pour ma part, je n'ai pas besoin de la recevoir en néerlandais. Je pense que plusieurs Conseillers communaux me rejoindront sur ce point-là. Moi, ça me suffit d'avoir la version en français, avec tout le respect que je dois à mes collègues néerlandophones. Si demain ça devait se reproduire, est-il possible qu'on puisse recevoir une seule version ?

M. le Président :

D'après ce que j'ai comme expérience, Monsieur le Secrétaire communal va me le confirmer ou infirmer, mais à partir du moment où vous avez prêté serment dans les deux langues, vous recevez automatiquement le Conseil dans les deux langues. Madame Tahar se plaint qu'elle reçoit les textes dans les deux langues, en français et en néerlandais. Elle voudrait ne les recevoir qu'en néerlandais.

Mme Tahar :

Il y a deux parties dans ma question, tout d'abord, si j'ai bien compris, la traduction ne pouvant pas se faire puisqu'il y a un délai qui vous est imparti, j'ai reçu deux fois des documents en néerlandais. Ma question, c'est qu'à l'avenir, est-ce que on pourrait recevoir les documents une seule fois, dans un souci d'économie et de respect de l'environnement. La deuxième question, c'est de manière plus générale, pour toute interpellation, qu'elle soit néerlandophone ou francophone, qu'on ne reçoive les textes que dans une seule langue ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il faut faire la distinction entre les points qui sont inscrits à l'ordre du jour qui sont envoyés par l'Administration communale, et les interpellations. Une interpellation, elle est laissée à la liberté de la personne qui interpelle. Donc, ça peut être une interpellation que vous portez à l'ordre du jour, mais qui ne fait que quatre lignes. Ça peut se faire en néerlandais ou en français. Vous pouvez en faire un résumé et le développer largement lors de la séance du conseil communal. Donc, s'il faut assurer la traduction pour les points qui sont inscrits à l'ordre du jour du conseil communal, autant pour les interpellations, il n'y a aucune obligation à assurer la traduction. Tant mieux si les services peuvent nous rendre cette facilité, mais ce n'est pas une obligation de la part du Secrétariat communal. Alors, on constate qu'il y a une erreur, qu'on vous a envoyé deux fois le même exemplaire d'une interpellation, mais je pense que c'est quand même un détail par rapport à la tenue du conseil communal. Donc, faisons la distinction entre les points qui sont inscrits à l'ordre du jour et les interpellations.

Mme Tahar :

Je pense qu'il y a un malentendu, Madame la Bourgmestre. Je ne demande pas du tout qu'on traduise les documents. Je dis simplement, dans un souci d'économie, évitons le gaspillage, ce n'est pas plus compliqué que ça. Je vous remercie.

M. le Président :

Ce que je viens de comprendre, c'est que le texte n'a pas été traduit, mais que par contre il a été imprimé deux fois, et que donc les Conseillers communaux l'ont reçu deux fois. C'est parce que Monsieur Berckmans voulait être sûr que vous la compreniez bien. Je vais voir avec le Secrétariat communal, pour qu'en ce qui concerne les interpellations, on essaye de n'envoyer qu'un seul exemplaire. Mais c'est un détail. Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voulais simplement rebondir sur les propos de Monsieur Ikazban en rappelant qu'en matière d'opposition comme dans le reste, ce n'est pas tellement la quantité qui compte, mais la qualité.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vos petites feintes, moi je ne comprends rien. Après le conseil, j'espère qu'on terminera tôt, il faudra m'expliquer. Parce que ça fait trois fois ce soir que vous essayez de faire des tentatives de feintes, et on ne comprend rien. Alors, ça fait rigoler, mais pas tout le monde. Je ne comprends pas ni votre premier, ni votre deuxième degré.

M. le Président :

On organisera une traduction rien que pour vous, Monsieur Ikazban. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de voorzitter. In het algemeen zou ik willen zeggen: elke Gemeenteraadslid krijgt per email de agenda en het voorontwerp van verslag in de twee talen, dus ik als Nederlandslage, ik krijg in de franse versie staan de franstalige interpellatie ook in het frans. Ik zal dus beginnen met mijn eerste vraag.

Ik heb reeds verschillende informele pogingen ondernomen om te achterhalen welke de precieze aard is van de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels.

Ik gebruik de bewoordingen "vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels" als (vrije) vertaling die ik zelf heb gemaakt van de "Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl" omdat ik nergens de officiëuze, laat staan de officiële, vertaling in het Nederlands van de Franstalige benaming heb kunnen terugvinden.

Tijdens die informele gesprekken werd mij gezegd dat het hier geen "echte" of "zuivere" gemeentelijke vzw betreft. Aangezien de heer Ahmed El Khannouss, eerste schepen en

onder meer bevoegd voor sport, sinds kort voorzitter is van de raad van beheer van die vzw terwijl die functie voordien werd waargenomen door de heer Jamal Ikazban, als voormalig schepen eveneens onder meer bevoegd voor sport, meen ik er logischerwijze te mogen van uitgaan dat er toch enige band bestaat tussen de vzw en de gemeente.

Daarom wens ik u de volgende vragen voor te leggen inzake de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl") :

1° Wat is de precieze juridische aard van de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl") ? Hiermee bedoel ik :

- a) Gaat het om een "gewone" privaatrechtelijke vzw ? Of, indien dit niet het geval is, betreft het een zuivere gemeentelijke vzw ?
- b) Zo neen, welke zijn, benevens de gemeente, de andere natuurlijke of rechtspersonen die lid zijn van de vzw ? (Bedoeld zijn de leden die men, in het kader van de vzw-wetgeving, gewoonlijk omschrijft als "vaste leden" of "werkende leden", met uitsluiting van de "toegetreden leden").
- c) Indien er verschillende (vaste of werkende) leden zijn, wat is de financiële inbreng van die leden, in absolute cijfers en procentueel ten opzichte van het totaal ?

2° Indien, in functie van de antwoorden op vraag 1, blijkt dat het gaat om een publiekrechtelijke vzw met gemeentelijke inbreng :

- a) Zijn de jaarverslagen van de vzw ter inzage van het publiek en/of van de gemeenteraadsleden ?
- b) Hoeveel bedraagt de begroting van de vzw (lopend werkjaar) ?
- c) Wie zijn de leden van de raad van bestuur en welke is hun hoedanigheid (bijvoorbeeld : vertegenwoordiger van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek) ?
- d) Zijn er toegetreden leden in de zin van de vzw-wetgeving ? Zo ja, welke zijn hun rechten en plichten ? Moeten zij een (jaarlijkse) bijdrage betalen ?
- e) Hoeveel personeelsleden (betaalde medewerkers) en hoeveel vrijwilligers (niet-betaalde medewerkers, met inbegrip van de niet-betaalde medewerkers waaraan eventueel een vergoeding voor vrijwilligerswerk wordt toegekend die in de zin van de fiscale wetgeving, inzonderheid wat de personenbelasting betreft, vrijgesteld is) telt de vzw ?
- f) Kan mij een exemplaar van het volledige en actuele organogram van de vzw worden bezorgd waaruit duidelijk de bevoegdheden en verantwoordelijkheden van alle medewerkers (betaalde medewerkers en vrijwilligers) blijken ?
- g) Kan mij een gecoördineerde tekst van de statuten van de vzw worden bezorgd ? Indien er geen gecoördineerde tekst bestaat, kunnen mij dan de teksten van de oorspronkelijke statuten en van de opeenvolgende wijzigingen van de statuten worden bezorgd ?

3° In een recent interview in La Capitale stelt de heer Ahmed El Khannouss, schepen voor sport, dat de prioriteit voor hem ligt bij de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl"). Hiermee bedoelt hij wellicht dat het verdere bestaan en de werking van de vzw voor hem prioritair zijn ten opzichte van andere verenigingen, zoals voetbalclubs, die gebruik maken van dezelfde gemeentelijke infrastructuur (Stadion Edmond Machtens, maar eveneens andere terreinen elders in de gemeente). Ik deel die bezorgdheid van de schepen omdat ik ervan overtuigd ben dat de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels een zeer waardevolle vrijetijdsbesteding biedt aan honderden jongeren van Molenbeek en elders : van jongs af aan leren kinderen en jongeren er niet alleen voetballen - waarbij het voor mij minder belangrijk is of ze later al dan niet topvoetballer worden – maar ze leren er, meestal op informele en ongedwongen wijze, immers ook een aantal andere dingen die heel belangrijk zijn in maatschappelijke verband - zoals samenwerken in groep, fair play, het aanleren van een zekere discipline, enz. - en die voor hen later minstens even belangrijk zullen zijn.

In hetzelfde interview zegt de heer schepen El Khannouss dat er intussen ook twee andere voetbalclubs zijn die geïnteresseerd zijn om het stadion Edmond Machtens te gebruiken.

a) Kan er op dit ogenblik al concrete informatie worden gegeven wat de eventuele contacten met die twee andere clubs betreft ?

b) Zijn er voldoende waarborgen voor de gemeente en voor de eventuele andere publiekrechtelijke leden van de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels dat de vzw haar werking kan blijven verder zetten in het voormelde stadion en/of op de andere momenteel gebruikte terreinen, ongeacht de voetbalclub waaraan de vzw, in het kader van de reglementering van de Koninklijke Belgische Voetbalbond, via een stamnummer verbonden is of zal zijn, m.a.w. ongeacht of het gaat om FC Brussels, waaraan de jeugdschool momenteel via het stamnummer is "verbonden" dan wel, in de toekomst, om een andere club ? Ik meen uit het interview op impliciete wijze te hebben kunnen afleiden dat dit het geval is maar het lijkt me, in het belang van de jeugd van Molenbeek, aangewezen indien dit officieel kan worden bevestigd, omdat ik van overtuigd ben dat die vzw een positieve bijdrage levert in Molenbeek. De kinderen leren er niet alleen voetbal, maar ze leren er ook ander dingen die belangrijk zijn met name zaken zoals fairplay, het aanleren van een zekere discipline, samenwerken in groepen en dergelijke, die voor mij dan nog veel belangrijker zijn dan het feit of ze later een top voetballer worden. Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans, ik geef het woord aan de Schepen van sporten, Mijnheer El Khannouss.

M. L'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, Monsieur Berckmans je vais essayer de vous donner les éléments de réponse par rapport à votre longue interpellation, par rapport à vos nombreuses questions. Je tiens tout d'abord, en guise de préambule, à rappeler un peu l'historique de la création de cette association. En 2002, après la faillite du RWDM, il y avait une école de football dépendant de cette structure qui allait tout simplement disparaître. Et donc, cet établissement, appelons-le ainsi, s'occupait de quelques centaines de jeunes. A l'époque, il fallait impérativement que la commune réagisse pour essayer de continuer à pouvoir permettre à ces jeunes de s'entraîner dans des conditions relativement correctes. Et donc, il y a eu une initiative qui a été prise par mon prédécesseur, avec d'autres, pour recréer une structure.

Monsieur Berckmans, après ce rappel historique, je vais essayer de répondre précisément à vos différentes questions, mais je dois d'abord rappeler qu'il s'agit d'une ASBL de droit privé. Concernant la dénomination, il n'y a pas de traduction officielle de la dénomination de l'école de formation, dans la mesure où elle n'existe pas dans les statuts publiés au moniteur belge. Nous n'utilisons donc que sa dénomination française. Effectivement, il existe un lien formel entre l'école de formation et la Commune, dans la mesure où cette ASBL a été fondée entre autres par mon prédécesseur qui en a assuré la présidence au cours de ces deux mandats d'Echevin des sports. Elle est subsidiée par la Commune, comme toute une série d'autres clubs qui sont actifs dans la Commune. Elle occupe une partie de nos infrastructures sportives communales. Actuellement, l'école de formation des jeunes de Molenbeek est une ASBL de droits privés, je l'ai déjà dit. En effet, lors de la constitution, le seul membre fondateur ayant un lien avec la Commune était l'ancien Echevin des sports. Il n'existait donc pas de prépondérance de mandataire ou de fonctionnaires publics au sein de cette association en outre, cette association n'a pas pour mission la gestion publique locale déléguée par la Commune. On n'y est pas partie prenante et contrôlante, en dehors du fait que lorsque la Commune lui octroie des subsides, elle peut être contrôlée par le Receveur. Lors de précédents conseils communaux, j'ai déjà pu l'expliquer.

L'objet de l'association est décrit comme suit dans les statuts du publiés au moniteur belge : cette association a pour objet le développement de la pratique du football, en plein air ou en salle, ainsi que d'autres sports, et favoriser la socialisation des jeunes. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet -ça, c'est le baratin traditionnel que l'on retrouve dans les statuts de toutes les associations- elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire. Vous savez très bien que quand on crée ce type d'association, dans 99 % des cas, on fait des copier-coller avec des textes existants. Pour ceux qui ont déjà créé ce genre d'associations, je ne vais pas leur montrer comment ça fonctionne.

Selon ses statuts, l'association est composée de membres effectifs et adhérents. Ces membres effectifs sont d'une part les membres fondateurs et d'autre part les membres adhérents présentés par au moins deux etc. etc. Il faut savoir que le changement à la tête de cette association a eu lieu effectivement au lendemain des élections, tout en sachant que c'est une association de droits privés. Mais nous allons évidemment, dans le cadre de la discussion que nous allons avoir dans les prochaines semaines sur le changement dans les règlements de la Commune, nous poser la question : est-ce qu'on va la faire entrer dans le giron des associations para-communales ou pas. Une question qui est posée et à laquelle nous allons répondre dans les prochaines semaines. En mon nom personnel, mais je pense que c'est partagé par l'ensemble du Collège, il serait idéal que le Conseil communal soit représenté plus largement dans l'Assemblée générale de cette association, qui je le rappelle, encadre 550 jeunes et qui emploie 45 personnes. C'est vraiment une grosse structure, et je crois qu'il faut un peu plus de clarté quant à son fonctionnement. Personnellement, ça ne me dérangerait pas, qu'elle entre dans le giron des associations communales. À ce titre, il serait normal que les membres du Conseil communal soient représentés dans l'Assemblée générale.

Par rapport à votre question au sujet du lien qui nous unit au club de deuxième division, vous le dites dans votre interpellation, l'école de football est liée par le fait que nous dépendons du matricule du Brussels. Le matricule, c'est ce fameux numéro qui est mis à disposition par la Fédération auprès du club professionnel. Sans se matricule, tous nos jeunes ne pourraient pas participer aux rencontres sportives, à aucun tournoi où aucune rencontre dans le cadre du championnat. Donc, aujourd'hui nous dépendons exclusivement de Monsieur Vermeersch, que vous connaissez bien, qui est un illustre personnage de notre Commune. Quant à l'intérêt que marqueraient d'autres clubs pour le stade Machtens, effectivement, après avoir entendu à maintes reprises Monsieur Vermeersch se répandre dans la presse et dire qu'il allait arrêter, que probablement il n'allait pas continuer etc., d'autres clubs ont montré leur intérêt pour le stade Machtens, et particulièrement un club qui se voyait déjà en première division, je pense ici au White Star. Mais ça reste évidemment des demandes officieuses, qui ne sont qu'au stade du contact informel. Il faut savoir que c'est un stade qui peut accueillir des matchs de première division, et donc qui est convoité par des équipes qui souhaitent jouer dans cette catégorie, en sachant que le Brussels reste l'interlocuteur privilégié de la Commune au jour d'aujourd'hui. Il n'y a pas de changement au moment où je vous parle. Je pense que j'ai fait le tour de vos questions, je vais voir si je n'en ai pas oublié l'une ou l'autre. Je vous remercie pour votre attention.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u hebt het woord.

Dhr. Berckmans :

Bedankt voor de toelichting, het was zeer verrijkend. Ik denk dat het interessant zou zijn ook als de VZW geen officiële..., een VZW blijft juridisch een privaat rechtelijke organisatie. Maar ik denk dat het voor Molenbeek interessant zou zijn indien er meerder

vertegenwoordigers van de Gemeente zouden in de VZW zitten omdat Mijnheer Ikazban soms het tegengesteld denkt, ik weet dat de VZW Jeugdvoetbal school FC Brussels heeft opgericht, uit al mijn appreciatie hiervoor. Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

**47. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Berckmans concernant la soirée du 25 janvier 2013: les mérites sportifs 2012.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de overhandigingsavond van 25 januari 2013: sportverdienste 2012.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans voor zijn tweede interpellatie. Ah, je vois que Monsieur Vossaert s'inscrit dans l'interpellation ici.

M. Vossaert :

J'avais levé la main pour m'inscrire à l'interpellation précédente. Il faut plus souvent regarder de ce côté-ci, souvent je lève ma main, et vous ne le voyez pas.

M. le Président :

Je suis désolé, je n'avais pas vu. Allez-y, poser votre question.

M. Vossaert :

J'aurais voulu aussi obtenir les statuts coordonnés de l'association. Donc s'il était possible de transmettre ceci... J'avais aussi une demande de précision : quand vous dites, que l'association est aujourd'hui uniquement représentée, où était à l'époque représentée, par un seul mandataire politique...

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce n'est pas ce que j'ai dit ! Vous n'avez pas été attentifs lorsque j'ai répondu à Monsieur Berckmans.

M. Vossaert :

Si, je vous ai écouté, mais ce n'était pas assez précis.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais essayer de répéter ce que j'ai dit. J'ai dit que l'ancien Echevin des sports était un des membres fondateurs parmi d'autres. Donc, il y avait dans cette Assemblée générale et dans ce Conseil d'administration d'autres personnes, et au fil du temps, il y a eu des mandataires politiques, dont moi-même, qui ont rejoint l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Donc, aujourd'hui, il y a encore des mandataires d'autres formations politiques, mais ça reste une association de droits privés. Si vous voulez obtenir les statuts, je vous invite à consulter le site du moniteur belge.

M. Vossaert :

Oui, mais je veux bien, j'ai déjà été voir le moniteur belge, je sais très bien ce qu'il y a dedans. Je voulais juste avoir les statuts coordonnés, avec tous les documents qui ont été publiés, tous les actes de l'ASBL...

M. l'Echevin El Khannouss :

Aujourd'hui, dans la mesure où ça reste une association de droits privés, vous comprendrez que je ne peux pas vous donner de telles informations. Nous allons entamer une discussion au sein du Collège pour étudier la possibilité, comme pour toutes les autres associations, pour voir si elle devient oui ou non une association para-communale. Si c'est le cas, à ce moment-là, vous aurez accès à tous les documents que vous réclamez aujourd'hui.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u hebt het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, omdat onze Schepen, Mijnheer El Khannouss, heeft geantwoord op mijn vorige vraag, ga ik nog hem een vraag stellen: Ik verneem via sociale en andere media dat de gemeente op 25 januari jl. een "overhandigingsavond" heeft georganiseerd in het kader van de "sportverdienste 2012". In concreet komt het erop neer dat de gemeente inwoners die zich tijdens het jaar 2012 verdienstelijk hebben gemaakt in een of ander sportief domein, die avond in de bloemetjes heeft gezet. Dit is een goed initiatief; iedereen mag immers weten welke talenten - op sportief of ander vlak – er in Molenbeek zijn.

Via die zelfde media verneem en zie ik dat ook sommige gemeenteraadsleden, die geen deel uitmaken van het College van Burgemeester en Schepenen, aanwezig waren tijdens die activiteit. Ik heb hier geen enkel probleem mee, wel integendeel. Alleen vind ik het jammer dat ik zelf niet op de hoogte was van de "overhandigingsavond sportverdienste 2012"; er zullen dus ook nog andere gemeenteraadsleden zijn die hiervan niet op de hoogte waren.

Ik kom zelf uit een landelijke gemeente en ik herinner mij dat alle gemeenteraadsleden er steeds werden uitgenodigd voor dergelijke gemeentelijke activiteiten. Het ging bovendien om een kleinere gemeente waar, bij wijze van spreken, iedereen iedereen kent hetgeen niet zo vanzelfsprekend is in een grote gemeente zoals Sint-Jans-Molenbeek.

In dit verband wens ik de volgende vraag te stellen : kunnen alle gemeenteraadsleden in de toekomst worden uitgenodigd voor dergelijke activiteiten ? Ik geef hier het concrete voorbeeld van een activiteit in de sportsfeer maar het is helemaal niet mijn bedoeling hiermee onze schepen voor sport te viseren. Het is een algemene vraag : zij heeft betrekking op dergelijke activiteiten die worden georganiseerd door het gemeentebestuur, ongeacht of het gaat om sport dan wel cultuur, onderwijs, de sociale sector, enz. en voor de gemeenteraadsleden is er vanzelfsprekend geen enkele verplichting om altijd en overal aanwezig te zijn. Iedereen heeft immers een drukke agenda.

Ik wens er tenslotte op te wijzen dat op die manier niet alleen aan de inwoners, actief in bepaalde vrijetijds- en andere sectoren (sport, cultuur, ...), de gelegenheid wordt geboden kennis te maken met hun vertegenwoordigers in de gemeenteraad, en natuurlijk ook vice versa, maar dat dit ook een kans is voor de gemeenteraadsleden om zelf met elkaar op een informele wijze van gedachten te wisselen. In sommige gemeenten, zelfs in ons Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bestaat de traditie dat raadsleden, ongeacht de politieke partij waartoe ze behoren, na de vergadering samen "een pint" gaan drinken maar in Molenbeek

ligt dit een beetje moeilijk : onze vergaderingen eindigen immers op een tijdstip waarop iedereen vlug naar bed wil want enkele uren later is het alweer vroeg dag...

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mijnheer El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, en guise de réponse à Monsieur Berckmans, je voudrais d'abord vous faire part de mon étonnement par rapport au fait que vous avez appris cet événement par la presse. Vous vous occupez, je pense, d'un club de natation qui occupe des couloirs à la piscine de Molenbeek. Il faut savoir que l'ensemble des clubs sportifs actifs sur notre Commune ont reçu un appel à rentrer la liste de leurs sportifs méritants pour qu'ils puissent recevoir un mérite sportif lors de cette fameuse soirée. C'est une soirée qui marche effectivement extrêmement bien, qui s'est déroulée cette fois-ci au Sippelberg. Il faut savoir que cette salle a une capacité de 300 places pour respecter les normes de sécurité et que nous ne pouvons malheureusement pas accueillir plus de monde. Si nous invitons les 45 Conseillers communaux, ce serait au détriment des sportifs, au détriment des enfants. Quant à la question de savoir si votre voisin était présent, sachez qu'il n'y a aucune invitation qui a été envoyée aux Conseillers communaux. À mon avis, il a dû la recevoir via un des clubs qu'il fréquente, votre voisin, Monsieur Lakhloufi, est en effet un sportif avéré. Je pense qu'il a dû la recevoir par ce biais-là. Votre idée, je la retiens, parce que je la trouve intéressante, essayer d'impliquer un maximum de Conseillers communaux aussi bien dans les activités sportives que culturelles ou les activités liées à la jeunesse, bien sûr, mais dans les limites du possible. Si les infrastructures ne permettent pas d'accueillir un nombre de personnes important, il est clair que nous donnons d'abord la priorité, pour autant que ça se justifie, à la population avant de lancer des invitations aux Conseillers communaux. Merci.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Schepen, ik ben inderdaad ook bestuurder van zwemclub Atlantisch Brussel, maar zoals in de Gemeente ook af en toe iets misloopt, is het niet altijd eenvoudig dat vrijwilligers alle informatie doorsturen en wat Zwemclub Atlantisch Brussel betreft, krijg ik dus meestal de facturen die moeten betaald worden, maar niet de uitnodiging voor de festiviteiten. Ik begrijp zeker uw argumenten als u zegt dat te weinig capaciteit is, al vind ik het normaal dat een voorgang gaat in dit geval naar de laureaten van de sport en naar hun club. Ik zou mijn vragen dan willen formuleren in de zin dat we eventueel uitgenodigd worden wanneer de infrastructuur toelaten. Donc, je repose ma question : est-ce que les Conseillers communaux peuvent être invités dans la mesure où l'infrastructure le permet ? Merci !

M. de Voorzitter ;

Dank u Mijnheer Berckmans.

50. Secrétariat communal - Interpellation introduite par Monsieur Berckmans concernant le site internet communal et la possibilité pour les citoyens de contacter les services communaux par email.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans betreffende de gemeentelijke website en de mogelijkheid van de burgers om de gemeentediensten via e-mail te contacteren.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Goed bestuur houdt ook een degelijke informatieverstrekking in. Een openbaar bestuur beschikt over verschillende kanalen om informatie te verstrekken maar ik wil mij hier beperken tot de gemeentelijke website.

Er staat zeer veel informatie op de gemeentelijke website maar ze is niet goed gestructureerd. Enkele voorbeelden:

1° Sommige "links" zijn niet goed gelegd : wanneer men na consultatie van een bepaald item in de ene taal wil terugkeren naar de voorafgaande "rubriekpagina" komt men, in sommige gevallen, terecht op de pagina in de andere taal.

2° Het is heel moeilijk verenigingen terug te vinden. Tenzij dit recentelijk zou gewijzigd zijn heb ik zelfs de indruk dat niet alle verenigingen, bijvoorbeeld jeugdverenigingen zoals chiro, scouts, ..., die in de gemeente actief zijn, vermeld zijn in de desbetreffende rubriek.

3° Ik had het in een andere interpellatie zopas over de "overhandigingsavond van 25 januari jl. in het kader van de sportverdienste 2012" : op de Franstalige versie staat het fotoverslag hierover opgenomen in de rubriek "Nouvelles 2013"; in de Nederlandstalige versie is dit verslag zowel in de rubriek "Nieuws 2013" als links bovenaan bij andere "hoofdrubrieken" vermeld.

4° Een zeer belangrijke rubriek zoals de "gemeentediensten" is ook zeer slecht gestructureerd; in het Frans is die rubriek op een andere wijze voorgesteld dan in het Nederlands.

5° Op de eigenlijke homepage en op de "hoofdpagina" van sommige rubrieken moet men eindeloos "scrollen" om alle info te kunnen zien.

Ik zou nog eindeloos kunnen doorgaan met dergelijke voorbeelden maar ik zal dit niet doen. Algemeen gesteld kan men zeggen dat de informatie op de website niet op een duidelijke en heldere manier is voorgesteld; er is weinig coherentie en weinig consistentie en voor sommige rubrieken geldt dit ook op inhoudelijk vlak. Het spreekwoord "een kat vindt haar jongen er niet in terug" is hier volledig van toepassing. De website is helemaal niet gebruiksvriendelijk voor de burgers. Daarbij komt dat het voor de ene burger al wat gemakkelijker is om bepaalde informatie terug te vinden dan voor de andere. In die zin is hieraan ook een sociaal aspect verbonden : wanneer het voor sommigen te moeilijk blijkt om bepaalde info gemakkelijk terug te vinden, zullen zij snel afhaken en bij een volgende gelegenheid waarschijnlijk niet meer terugkeren naar de website. Alhoewel niet bedoeld kan dit in de praktijk een ongelijke behandeling tot gevolg hebben : de reeds goed geïnformeerde burgers blijven goed geïnformeerd en de minder goed geïnformeerde burgers blijven slecht geïnformeerd terwijl bepaalde informatie precies voor hen heel belangrijk kan zijn.

Benevens het gebrek aan structuur en aan gebruiksvriendelijkheid straalt de website ook niets uit. We kunnen niet zeggen : "de gemeente Sint-Jans-Molenbeek heeft een mooie website". Niettegenstaande de juistheid van de inhoud, in het kader van informatieverstrekking, het belangrijkste blijft, zijn een aantrekkelijke en ergonomische website eveneens belangrijk om de aandacht van de lezer te trekken, om de leesbaarheid

van de informatie te verhogen en vooral om hem uit te nodigen de website later opnieuw te consulteren.

Een laatste puntje dat ik vandaag in dit kader wil aanhalen betreft de wijze waarop de gemeentediensten elektronisch kunnen worden gecontacteerd. Op de website staan tientallen e-mailadressen vermeld. Voor veel burgers is het niet meteen duidelijk welk e-mailadres hij moet gebruiken, hij kan zich vergissen, enz. Ook hier komt opnieuw hetzelfde pijnpunt terug : de burgers die het hiermee wat moeilijker hebben, zullen snel afhaken. Aansluitend, en om te eindigen, is er nog de kwestie van de behandeling van de door burgers verstuurd e-mails : ik ben ter zake zelf een ervaringsdeskundige en ik kan getuigen dat op heel wat mails een zeer laattijdig of, erger nog, soms helemaal geen antwoord kwam. De vorige burgemeester antwoordde nooit en ik spreek dan "in tempore non suspecto", te weten in een periode dat er nog helemaal geen sprake van was dat ik ooit nog echt politiek actief zou worden, dus...

In dit kader leg ik de volgende vragen voor :

1° Wat de gemeentelijke website betreft :

- a) Is het College van Burgemeester en Schepenen het eens met wat ik hiervoor heb uiteen gezet over de gemeentelijke website ?
- b) Zo ja, is het de bedoeling hieraan iets te doen ?
- c) Zo ja, zijn er al concrete plannen voor de realisatie van een degelijke gemeentelijke website ? Kunnen die plannen kort worden uiteen gezet ? Welke termijn is desgevallend voorzien voor de realisatie van die plannen ?

2° Wat de behandeling van e-mails betreft :

a) Is het niet beter voor het elektronisch contact van de burger met de gemeentediensten slechts één e-mailadres te voorzien, bijvoorbeeld info@molenbeek.irisnet.be ? Dit vergemakkelijkt de zaak voor de burger; hij moet dan niet (telkens opnieuw) gaan uitzoeken welk e-mailadres moet worden gebruikt om deze of gene dienst te contacteren. De ambtenaar die aangeduid wordt om al deze mails door te sturen naar de juiste bevoegde dienst zal het hiermee alvast iets gemakkelijker hebben dan wanneer de burgers dit allemaal zelf moeten uitzoeken. Wanneer dit unieke e-mailadres ook stelselmatig wordt vermeld in andere publicaties (gemeentelijk informatieblad, op het gemeentelijk briefpapier, enz.) gaat het na verloop van tijd door veel burgers gekend zijn en gemakkelijk(er) worden onthouden. Voor alle duidelijkheid : ik heb het hier over een uniek e-mailadres via hetwelke de burger de verschillende gemeentediensten kan contacteren; dit is vanzelfsprekend geen beletsel dat mandatarissen en ambtenaren hun individueel e-mailadres behouden.

b) Ik begrijp dat het niet vanzelfsprekend is om alle e-mails meteen of op (zeer) korte tijd te beantwoorden. Dit is bijvoorbeeld het geval wanneer het over zeer technische kwesties gaat waarvoor opzoekingswerk moet worden gedaan, enz. Maar de burger begrijpt niet altijd waarom het zo lang duurt vooraleer hij een reactie krijgt. Soms zal hij gewoonweg denken : "Bij de gemeente geven ze toch geen antwoord". Daarom stel ik voor dat de voormelde ambtenaar die reeds belast is met het doorsturen van de mails naar de bevoegde dienst, ook meteen een ontvangstmelding naar de burger stuurt. Aldus weet de burger meteen dat zijn bericht goed is aangekomen en dat de gemeentediensten met zijn dossier bezig zijn; dit zal het vertrouwen van de burger in het gemeentebestuur verhogen. Eventueel kunnen de coördinaten van de behandelende dienst en/of ambtenaar via die zelfde ontvangstmelding meteen aan de burger worden meegedeeld.

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mijnheer Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Dank u voor uw vraag Mijnheer Berckmans. Ik ga een tweetalig antwoord geven. Door zaken van de tegenwoordige problemen van de website komen van zijn leeftijd. Les problèmes rencontrés par le site Web actuel sont dûs son âge. Ontwikkeld in 2009, développé en 2009, de website antwoord niet meer aan de tegenwoordige eisen. Le système actuel ne répond plus aux exigences actuelles.

De website zal compleet worden vervangen. Le site va changer complètement, c'est le but. De voornamste veranderingen, les changements prochains sont : een nieuwe inhoud, un nouveau contenu, een nieuwe navigatie, een nieuwe ergonomie, een nieuwe layout, nieuwe elektronische gereedschappen zoals elektronische formulieren, donc de nouveaux outils électroniques comme des formulaires électroniques, een persoonlijke ruimte, un espace personnel...

On me dit que je dois tout dire en français, mais je fais ça pour Monsieur Berckmans...

Donc un espace personnel, une signature électronique, un paiement électronique, prévu aussi, une ou plusieurs newsletters, une nouvelle gestion des questions via un formulaire électronique à la place des e-mails, parce que vous l'avez dit, effectivement, la gestion des demandes à l'Administration via e-mail est très problématique.

Le timing de la refonte du site Internet : cette année nous comptons consulter pour identifier les besoins, ensuite on rédigera le cahier des charges. En 2014 la Commune va commander des jours de développement aussi CIRB via sa centrale de marché. Le but est que ce nouveau site soit disponible fin 2014 au plus tard et il est prévu également un plan de formation des gestionnaires de contenu. Il y a d'autres besoins qui seront définis à la suite de la campagne de consultation des services, mais effectivement on ne peut que vous donner raison, ce site est vieillissant et il est prévu effectivement d'y remédier. C'est un des outils de communication que l'on doit absolument remettre sur pied et rendre beaucoup plus agréable et complet avec une belle navigation, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Je veux juste encore ajouter une petite précision que je n'avais pas mise dans mon texte : dans mon interpellation, je ne voulais viser nullement, d'aucune façon, un fonctionnaire ou un service compétent. Parce que je sais moi-même très bien que les fonctionnaires doivent souvent travailler avec les outils qui sont mis à leur disposition. Pour le reste, je remercie Monsieur l'Echevin pour la réponse et je suis content qu'il y aura un nouveau site très bientôt. Merci.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

48. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard concernant les locations de salles communales par le monde associatif.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende de huur van gemeentelijke zalen door verenigingen.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

J'ai été approchée par plusieurs responsables d'associations partiellement subsidiées par la Commune, sous l'ancien Collège (je reste prudente) en ce qui concerne les nouvelles difficultés qu'ils rencontrent quant à l'accès aux salles communales, à la mise à disposition de matériel par la commune ainsi que l'apport d'un soutien via les ouvriers communaux lors de l'organisation de leurs manifestations.

Ce qui est certain, c'est que ces responsables sont inquiets quant au devenir du fonctionnement de leurs activités et ce, dans un avenir proche, puisque l'année 2013 est déjà concernée.

En effet, il m'a été dit, par les responsables, que de nouvelles instructions aient été données aux services (festivités et ateliers communaux notamment) en ce qui concerne « les restrictions d'heures supplémentaires » du personnel communal. De ce fait, les responsables se sont déjà, dans un premier temps, vu refuser tout soutien dudit personnel en dehors des heures de services (transport du matériel avant et après certaines heures, ou le week-end).

Toujours d'après leurs dires, il semble que la plupart des membres du collège se soient empressés de réserver les salles communales déjà pour cette année et pour 2014. Dès lors, les locations des salles communales leur sont rendues hyper difficiles.

Confrontés subitement à ces difficultés voire à ces refus, certains responsables, plus habiles, se sont adressés à certains élus dont Madame la Bourgmestre et ont reçu l'assurance de la continuité des services rendus à la population « pour cette année ».

Je sais que deux salles communales sont très prisées par le monde associatif (grange du Karreveld et Sippelberg).

Par ailleurs, je me souviens avoir lu dans un document officiel que le « MR » réservait la salle du Sippelberg pour y organiser une manifestation en 2013. Il s'agit d'une nouveauté en ce qui concerne la location des salles communales. Mais cette nouvelle disposition qui, je le présume sera ouverte à d'autres partis politiques, risque d'encombrer davantage l'occupation des salles communales et donc de restreindre encore plus leur accès aux associations.

Au vu de ce qui précède, je me pose de sérieuses questions quant à la volonté du Collège, de réellement vouloir soutenir encore l'apport du monde associatif, riche et varié, en faveur des molenbeekois. Je pense aux manifestations publiques telles que brocantes, fêtes de quartier, bals, conférences ... qu'il organise.

MES QUESTIONS :

1. Qu'en est-il réellement de cette nouvelle disposition relative à la restriction d'heures supplémentaires du personnel communal les empêchant de désormais d'apporter un soutien au monde associatif dans le cadre de ce que je viens de décrire ci-dessus. Dans la foulée :

- a. Un nouveau règlement communal relatif au personnel est-il en cours de rédaction?
- b. Quid, des situations d'urgences communales, je pense au déneigement des voiries, PUIC/PASUC etc.) ?
- c. Quid d'une éventuelle concertation syndicale à ce sujet?

2. Les Conseillers communaux seront-ils informés des réservations et des conditions de réservations des salles communales, puisque le « MR » s'est déjà réservé le Sippelberg, qu'en sera-t-il pour les autres partis politiques ?

3. A ce rythme, Molenbeek « Métropole Culturelle 2014 » ne sera-t-elle qu'exclusivement le fruit des manifestations réalisées par les membres du Collège ? Laissant pour compte tout apport du monde associatif qui, admettons-le, est nettement plus proche des intérêts et aspirations de leurs membres, donc des habitants de notre commune.

- a. Quid de la participation effective du monde associatif dans ce contexte ?
- b. Quid de l'acceptation par l'ASBL nouvellement instaurée d'un nouveau projet ou d'une nouvelle ASBL qui souhaiterait participer à cette manifestation d'importance ?

4. Etant donné l'imbroglie actuel qui se dégage des « décisions et contre-décisions » au niveau communal, pourrai-je obtenir une réponse détaillée sur ces bizarreries d'informations reçues par les responsables qui m'ont contactée ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, votre interpellation embrasse de nombreux sujets et de nombreux aspects de la vie communale. Alors vous me dites que certaines associations se sont émues de ce que finalement les disponibilités ou les facilités qui pouvaient leur être accordées pourraient être modifiées dans le futur. Cet émoi a été, je le reconnais, très largement amplifié par certains membres de l'opposition puisque, déjà à l'occasion de la déclaration de politique générale, un Conseiller était venu avec une lettre qui avait été envoyée à une association concernant du prêt de matériel faisant référence à un règlement qui date de 1992. Il est vrai, Madame Piquard, que le Collège a annoncé son souhait de modifier, de moderniser, d'actualiser et surtout d'appliquer les règlements communaux. Donc nous viendrons avec un nouveau règlement concernant l'occupation des salles communales, des salles dans les écoles, la mise à disposition du matériel qui peut être faite à des particuliers ou des associations et également la participation du personnel communal aux activités des associations.

Ensuite, vous abordez la question de Métropole Culture, mais j'y reviendrai dans la fin de ma réponse. Donc, Madame Piquard, je le souligne, le souci du Collège, c'est d'assurer un traitement équilibré des demandes qui lui sont faites. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de demandes d'occupation qui sont faites par des associations de plus en plus nombreuses, mais aussi par des particuliers. Donc, il est de bonne gestion que le service des festivités qui a cette responsabilité pour les salles communales assure pour le matériel une parfaite communication par rapport aux demandes des associations. Nous avons décidé de moderniser le règlement et j'ai demandé au service des festivités d'en informer les associations pour qu'elles ne soient pas prises au dépourvu par rapport à ce qui avait été fait précédemment. Alors c'est vrai qu'il y a certaines associations qui sont surprises parce que précédemment elles demandaient l'occupation pour une seule journée, mais dans la pratique, elles occupaient un lieu pendant trois jours. D'autres associations faisaient une demande pour une activité et ensuite, le même jour, faisaient suivre leur activité par une autre activité d'une autre association. Donc le souci du Collège, c'est d'assurer une bonne

information aux associations et aux particuliers par rapport à ce qui se fait, et que ces associations et particuliers sachent dans quel cadre ils peuvent demander des salles, du prêt de matériel ou encore du personnel communal.

Voilà, Madame Piquard, la volonté du Collège qui sera évidemment concrétisée quand nous viendrons avec de nouveaux règlements par rapport au personnel communal. C'est vrai que la Commune a toujours eu pour préoccupation de mettre du personnel communal à disposition pour encadrer les activités. La précision que j'ai demandée aujourd'hui, c'est que quand une association demande du personnel communal, quand une association occupe un local, que toutes ces demandes sont quand même facturées en heures supplémentaires à la Commune. Donc nous, nous voulons attirer l'attention des demandeurs sur le coût, non par leur faire nécessairement payer, mais qu'ils se rendent bien compte que nécessairement quand on demande à l'électricien, quand on demande des services complémentaires, quand on demande aux déménageurs d'apporter ou de retirer du matériel, de placer ce matériel dans la salle, tout cela a un coût parce que les heures supplémentaires sont payées à 150 %. On est arrivé à des situations, vous le savez, Madame Piquard, où le personnel communal ne peut pas récupérer les heures qu'il preste en plus, et donc finalement la Commune est contrainte de payer ces heures supplémentaires, et vous savez bien que pour certains membres du personnel, ces heures supplémentaires se comptent en milliers d'euros par an. Et donc simplement, nous reconnaissons le travail évidemment fait par ces personnes, mais nous voulons aussi que les associations qui utilisent ce personnel soient bien conscientes du coût que cela implique. Donc, je voudrais aussi vous rassurer par rapport aux services que vous évoquez dans votre interpellation, évidemment que toutes les demandes sont accordées dans le cadre des activités, mais évidemment les priorités de la Commune sont maintenues et des services tels que le PUIC, le service de déneigement, le PASUC etc., sont assurés par le personnel communal. Je dirais même qu'une amélioration du fonctionnement est à constater, qu'aujourd'hui le coordinateur dispose d'un véritable planning des ouvriers de garde.

Donc toutes nos exigences sont parfaitement remplies par le personnel communal et je ne voudrais pas, que suite à l'émoi de quelques associations, on fasse croire que finalement il n'y aura plus de personnel à disposition pour assurer les travaux prioritaires de déneigement, d'aide à la population, dans le cadre du plan d'urgence... Voilà, la question qui est quand même posée par Madame Piquard, de savoir si on allait se montrer plus sourcilieux par rapport aux heures supplémentaires, des services tels que le PASUC ou le PUIC ou le service de déneigement, si nous pourrions assurer leurs missions. Eh bien, Madame Piquard, je vous rassure, toutes les missions sont bien assurées et elles sont mieux programmées et planifiées depuis ces derniers mois.

En ce qui concerne les locations de salle, je voudrais vous dire que toute personne, toute association, un Conseiller communal, un membre du personnel, un citoyen peut évidemment obtenir les règlements et les disponibilités en prenant contact avec le service. Tout se fait dans l'information et la transparence, on ne va peut-être pas donner le nom et l'adresse du particulier qui souhaite une salle, mais tout se fait dans la transparence. Vous ne le saviez pas, mais les partis politiques sont autorisés à louer les salles communales. Les restrictions concernent les trois mois avant les élections. Moi je ne sais pas où vous avez téléchargé votre information par rapport à une location en 2013, du Mouvement Réformateur, en tout cas moi, je n'en n'ai pas connaissance. Ce que je peux vous dire, c'est qu'en effet, le Mouvement Réformateur a loué la salle du Sippelberg en 2012 et qu'il a payé la location pour pouvoir occuper la salle. Je pense qu'il y a beaucoup de rumeurs, de fantasmes, et je voudrais quand même vous rassurer puisque vous vous faites la porte-parole de certaines associations, moi je vous demanderai de retourner vers les associations qui vous auraient contactée, pour leur dire qu'il n'y a pas de souci. Ils seront de toute façon informés en temps utile, dès que le nouveau règlement sera adopté. Pour l'instant c'est la non-application qui a fait jurisprudence et qui continue. Voilà, on constate qu'il y a des

règlements qui n'ont pas été appliqués. Je ne veux pas mettre les associations dans la difficulté, donc j'en prends acte. Je prévois qu'il y aura tout simplement un nouveau règlement, mais qui n'a pas encore été établi. Ce nouveau règlement n'obligera pas nécessairement les associations à participer et à être dans des difficultés, bien au contraire. Vous citez les brocantes, vous citez les braderies, évidemment que ça fait partie de la vie communale et évidemment que la Commune continue à s'associer, de même que de nombreuses manifestations sont organisées soit dans les écoles, soit dans les bâtiments communaux et qui se font en collaboration avec la Commune. Cet esprit de convivialité ne va évidemment pas se modifier dans les années qui viennent. Ce n'est pas par ce qu'on va rendre un règlement plus cohérent et plus responsable, que nécessairement les associations seront bridées.

En ce qui concerne Métropole 2014, puisque vous l'évoquez également dans votre interpellation, c'est vrai que Métropole 2014, c'est un événement extrêmement important pour la Commune. Ça a été initié sous la précédente législature et tant les habitants, que les associations, les acteurs économiques, les institutions, les agents communaux, les ouvriers, les employés, tout le monde pourra participer. C'est vraiment une collaboration qui va se faire entre toutes les forces vives de la Commune, que ce soit au niveau du personnel communal, au niveau des associations, des écoles, des citoyens. Je dirais que chacun d'entre nous sera en quelque sorte un ambassadeur de Molenbeek à l'occasion de Métropole Culture. Dans le cadre de Métropole Culture, un coordinateur général a été désigné par l'association et il a déjà rencontré évidemment les membres du Collège, il a rencontré les associations, il a rencontré les services, il a rencontré vraiment tous les interlocuteurs de Molenbeek-Saint-Jean. Donc, le souhait évidemment, ce n'est pas de mobiliser, de monopoliser au profit du Collège, mais c'est bien au contraire d'y faire participer chacun, que ce soit au niveau de l'occupation des salles, mais aussi au niveau de l'espace public. Donc, je pense que là encore, je peux vous assurer que vos critiques sont tout à fait infondées et qu'au contraire, Métropole Culture ce sera véritablement l'occasion d'événements qui se feront via des expositions d'artistes, du théâtre. Tous les pôles culturels de Molenbeek-Saint-Jean y participeront évidemment. Le monde associatif sera évidemment invité à participer de façon tout à fait concrète, et donc moi, je ne comprends pas comment vous pouvez déjà considérer que nécessairement Métropole Culture pourra être récupéré. Je pense aussi que nous avons tout intérêt ici au Conseil communal, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, Conseiller communal ou Echevin, à participer à Métropole Culture. C'est de notre responsabilité à chacun et à chacune. Ici, c'est un projet qui doit être transversal et qui doit concerner chacun. Je voudrais quand même vous dire que de nombreuses réunions ont déjà eu lieu et je vous en citais quelques-unes, avec l'école du cirque, le Centre d'Art Numérique IMAL, les services de la Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale, les associations de la plate-forme du groupe de planifications sociales. Donc véritablement, il y a une effervescence par rapport à la mise en place de Métropole Culture, il y aura un festival d'art alpha, on mettra en avant toutes les richesses de Molenbeek et notamment toutes les richesses culturelles mais aussi traditionnelles ou culinaires. Les écoles communales sont invitées à participer. Vous allez retrouver à travers Métropole Culture tout le tissu culturel et associatif de Molenbeek-Saint-Jean. Je ne vais pas refaire une présentation in extenso de tout ce qui est déjà prévu. Moi je souhaite vraiment être très claire rapport à des procès d'intention qui nous seraient faits à cet égard. Alors, on me dit qu'il y a plein de mentions sur Twitter. Ce n'est pas sympathique ça, moi je fais un effort pour vous répondre très clairement.

M. le Président :

S'il vous plaît, je voudrais demander à tout le monde de respecter les personnes qui sont occupées à parler et puis aussi, respecter le matériel communal.

Mme Piquard :

Ce sont les tables qui sont trop petites, Monsieur le Président.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, par rapport à toutes les questions que vous posez, voilà un début de réponse. Peut-être que vous avez des précisions à me demander et je ne manquerai pas d'essayer d'y répondre.

Mme Piquard :

Si je puis me permettre, enfin d'abord je vous remercie pour votre réponse, mais je suis un petit peu étonnée et dubitative quant à la découverte que vous faites de la démographie de Molenbeek-Saint-Jean. Quand vous dites qu'il y a beaucoup plus d'associations et des particuliers qui louent les salles, c'est probablement lié au fait qu'il y a un développement culturel riche et varié qui est de plus en plus grand, puisque Molenbeek-Saint-Jean compte 95.000 habitants. Ce qui m'étonne aussi Madame la Bourgmestre, si je puis me permettre, c'est que vous découvrez parallèlement que les associations sont devenues tricheuses, alors que nous étions avant au même Collège pendant six ans, puisque vous dites que ce sont des tricheuses, qu'elles relouent les salles à d'autres etc. C'est un petit peu spécial, oui Madame, vous avez dit que vous appliquiez un règlement qu'on n'avait jamais appliqué puisque les associations s'arrangeaient les unes avec les autres...

Mme la Bourgmestre :

Monsieur le Président, je m'insurge...

Mme Piquard :

Vous pouvez vous insurger, nous vous relirons tranquillement dans 40 jours, quand le compte-rendu de la séance nous parviendra.

M. le Président :

Vous interprétez, Madame Piquard.

Mme Piquard :

Eh bien, on vous relira dans 40 jours, et on verra ce qu'il en ressortira. Alors, une autre petite précision : moi je voulais simplement demander à Madame la Bourgmestre de tenir compte, dans le cadre d'un nouveau règlement de location et tutti quanti, de tenir compte d'une participation de toutes les associations et des particuliers à Métropole Culture. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mme Piquard, je voudrais quand même insister sur un point, je n'ai jamais parlé de tricherie de la part des associations.

Mme Piquard :

Il est vrai que vous n'avez pas prononcé le mot tricherie.

Mme la Bourgmestre :

Je n'ai jamais parlé de tricherie des associations, je sais que les associations essaient de développer des activités parfois dans un contexte difficile.

Mme Piquard :

Ne vous excitez pas, Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Ce que j'ai souligné, c'est l'attitude qui n'est pas nécessairement équidistante entre les demandes de certaines associations et d'autres...

Mme Piquard :

C'est une question de sémantique...

Mme la Bourgmestre :

A non, ce n'est pas du tout une question de sémantique, c'est une question de compréhension du français. Excusez-moi ! Je ne pointe pas l'attitude des associations, je pointe l'attitude des responsables qui avaient la gestion des salles communales et du matériel sous la législature précédente. Vous savez très bien que c'est ça que je pointe.

Mme Piquard :

Vous faites une politique de revanche Madame la Bourgmestre. Vous étiez la première Echevine du Collège précédent, Madame la Bourgmestre. Vous aviez votre mot à dire.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, je n'avais pas dans mes compétences les festivités et la mise à disposition de salles.

Mme Piquard :

Non, dans vos attributions, je veux bien, mais encore faut-il qu'à part la culture dans vos attributions, il fallait encore que vous connaissiez le reste.

Mme la Bourgmestre :

Soyons très clairs, je n'avais pas dans mes compétences la mise à disposition des salles.

Mme Piquard :

Aujourd'hui, vous avez dit que c'était les associations qui s'arrangeaient entre elles pour louer un jour de plus...

Mme la Bourgmestre :

Je n'ai pas dit ça, Madame. J'ai dit simplement, il y avait une situation de fait dont on s'est accommodé pendant des années. Moi, je ne reproche rien aux associations, ce que moi je reproche, et ce que nous voulons changer maintenant, c'est l'attitude de certains responsables politiques à l'égard de certaines associations.

Mme Piquard :

On verra ça à l'usage de votre Collège, Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Bon, l'incident est clos pour cette interpellation. Nous allons passer à un sujet beaucoup plus grave, Madame Piquard, avec votre interpellation relative aux déjections canines.

Mme la Bourgmestre :

Les accusations viennent de l'opposition, et la majorité ne pourrait pas répondre ?

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, c'est fini ! Si, Madame la Bourgmestre, c'est fini ! L'incident est clos, merci. On passe à l'interpellation suivante. Si, si, l'incident est clos, nous passons à l'interpellation suivante.

49. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Piquard concernant les déjections canines.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard betreffende hondenpoep.

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Oui mais dans ce chahut, comment voulez-vous que je commence ?

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole. S'il vous plaît, Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole.

Mme la Bourgmestre :

Ça, Madame Piquard, c'est vraiment en dessous de la ceinture.

Mme Piquard :

Vous n'êtes pas beaucoup plus haut que la ceinture, Madame la Bourgmestre ! Faites attention à ce que vous dites !

Mme Tahar :

Je voudrais me joindre à l'interpellation précédente, Monsieur le Président.

M. le Président :

Non Madame Tahar, pour vous joindre à une interpellation, vous devez le faire avant que la réponse ne vienne de la part des Echevins. Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Et bien merci Monsieur le Président, ayant eu l'occasion d'accueillir en vacances le petit chien de ma petite-fille, je me suis trouvée, comme tout un quidam, dans l'obligation et la réalité de le promener. Quelle ne fut pas ma surprise de croiser (angle Dauphins/Tamaris/Géomètre) une série de poteaux indiquant le comportement adéquat de tout propriétaire de chien en matière de déjection canine.

J'eusse trouvé tout-à-fait normal de croiser l'un de ses poteaux dans chaque tronçon des rues ci-dessus mentionnées, mais je me dois de préciser que ceux-ci sont disposés +/- tous les 25m le long du trajet, sont au nombre de 12 dont 11 reprennent la même information.

Ayant croisé quelques propriétaires de chiens au cours de mes promenades, je les ai interrogés sur le fait de savoir que faire par la suite des sachets de déjections ! Hélas, je n'ai rencontré que beaucoup de perplexités et aucune réponse qui me satisfasse.

En effet, d'aucun jette les sacs plastiques dans les égouts, d'autres ne font rien de précis ! Toutefois, rassurez-vous, chaque chien est promené avec ses 2 sacs obligatoires.

Le trajet dont je parle longe partiellement des terrains non bâtis, clôturés et appartenant, si je ne m'abuse, à IFC. Ceux-ci sont prolongés par une bande d'herbe, entretenue par la commune, où pourrait être installée une grande promenade canine.

Ces poteaux sont au nombre de 12 dont 11 mentionnent la même information, et sont réalisés à l'aide de beaux piquets de bois naturels. Je précise que les clôtures du terrain disposent elles aussi de beaux poteaux identiques.

A ce qu'il me semble, toute communication communale rendue publique, doit au minimum disposer de l'aval du Secrétaire communal, ou de son remplaçant. Or, cette information répétée 11 fois est mentionnée comme étant « ... Une initiative du collège des Bourgmestre et Echevins ... l'Echevin de l'environnement ... ».

Si vous suivez bien ma trajectoire, le 12e poteau implanté à l'entrée de la rue du Géomètre (de Van Kalck direction la « Queue de vache ») comporte une information indiquant des lieux de canisites grands ou petits bien sûr, situés ailleurs que dans le quartier. Cette information est rédigée uniquement en néerlandais et ne dispose pas, comme les autres de l'aval du secrétariat communal !

Ceci étant, deux jours après mon intervention, le poteau a été amendé.

Mes questions :

1. A l'heure d'économies, notamment en matière de protection de la planète, quelle explication peut-on me donner par rapport à l'installation d'autant de poteaux indicateurs, disposant de la même information, en si peu d'espace !

M. le Président :

S'il vous plaît Monsieur Ikazban, Madame P'tito et Monsieur Van Damme, vous avez une collègue qui parle et qui interpelle le collègue...

M. Ikazban :

Dites ça à votre voisine, nous, on discute entre nous. Elle, elle hurle, elle coupe la parole aux gens. Alors parlez à votre voisine, et pas nous !

M. le Président :

Madame Piquard, continuez s'il vous plaît.

Mme Piquard :

2. N'eut-il pas été plus économique, avec l'accord du propriétaire (bien que je ne sois pas certaine que ladite clôture n'ait pas été installée par les services communaux), d'utiliser les poteaux de ladite clôture, plutôt que de les dédoubler. Certes, je conviens que la lecture de l'information, à défaut d'être agrandie, fut rendue un peu plus difficile !
3. Beaucoup de poteaux installés oui, mais aucune poubelle ne l'est afin de recevoir les sacs plastiques ! Quid de la volonté du collègue en cette matière !
4. Quid d'une installation d'une promenade canine à cet endroit ? (ceci ne coûterait que peu de deniers publics).
5. Près du parking des autocars, se trouve un mini canisite, dont ce matin 14 février à 9h, la dernière mention d'entretien était le 1er février ! Me sera-t-il répondu, que les services d'entretien communaux ne disposent pas de feutres en suffisance ?
6. Dans la foulée de mon questionnement, quid de l'installation d'un distributeur de sacs plastiques, une de nos communes voisines l'applique. En effet, 2 sacs sont obligatoires mais quid en cas de maladie du chien (je laisse ici libre cours à votre imagination déductive et visuelle). Même en disposant de 3 sacs, un distributeur d'appoint serait tout de même le bienvenu !
7. A mon sens, toute communication communale publique doit l'être dans les 2 langues et contresignée (avalisée) par le secrétaire communal où son remplaçant, quelle explication peut-on me donner en ce qui concerne l'utilisation unique du néerlandais (voir supra) et l'unique mention de du Collège.

M. le Président :

Merci Madame Piquard, ayant moi-même un chien, je vous signale que quand je me promène avec lui, j'ai toujours plusieurs sacs, parce qu'on ne sait jamais. Je donne la parole à Madame Gadaleta. Ah, y a-t-il quelqu'un qui veut se joindre ?

Une Conseillère communale (non identifiable):

Je voulais juste demander si les chiens ont l'habitude de lire ? Est-ce qu'ils doivent faire caca en français ou en flamand ? Je reste sur ma faim !

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Monsieur le Président, je souscris à l'interpellation de Madame Piquard dans la mesure où c'est quand même grave que des communications officielles soient seulement faites en néerlandais !

(Rires et applaudissements - Gelach en applaus)

J'apprécie aussi qu'elle ajoute dans cette question qu'elle est d'avis que toute communication communale doit l'être dans les deux langues. Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme Piquard :

Elle parle français, celle-là ?

Mme l'Echevine Gadaleta :

Voilà, je vais essayer de répondre à toutes vos questions. Donc, la campagne d'affichage à laquelle vous vous référez dans votre interpellation a été organisée suite à des plaintes de riverains. Parce que dans ce quartier, il y avait un réel problème, s'agissant de déjections canines qui n'étaient pas nettoyées. En général, quand les services commencent une campagne, la première chose qu'ils font, c'est de placer des affiches. Sur les affiches, on rappelle le règlement général de police et on indique aussi s'il y a une toilette pour chien à proximité. S'il n'y a pas une toilette proximité, la fiche rappelle aussi l'obligation d'avoir des sachets sur soi et de ramasser les déjections, ça se réfère à l'article 117 du règlement général de police.

Par rapport à vos questions concernant les affiches tous les 25 mètres, ce n'est pas exagéré, étant donné que c'est une zone sur laquelle on a rencontré plusieurs problèmes et qu'il y a parfois des maîtres qui promènent leurs chiens dans une zone parfois très limitée.

Ces affiches doivent être placées sur des supports communaux, donc ce n'était pas possible de les placer sur des supports privés.

La question du bilinguisme, je pense que vous avez pu remarquer entre-temps que, suite à votre interpellation, on a remplacé les affiches en français. A l'origine, il y en avait, mais apparemment elles ont été enlevées.

Vous avez fait remarquer qu'il n'y avait pas de signature du secrétaire communal. Le service m'a informé que cette campagne a été lancée en pleine campagne électorale et qu'il était impossible de mettre le nom de l'Echevin et du Secrétaire communal. Mais le Secrétaire

communal en a été bien évidemment mis au courant, il avait même avalisé le contenu de ces affiches.

Par rapport à la promenade, les promenades en général dans les zones fermées où les chiens ne peuvent pas s'échapper, le service me signale qu'il n'est pas possible à cet endroit de le faire. Il y a aussi un problème d'entretien de ces zones, quand après il faut tondre, s'il y a des déjections canines, ça gêne les gens qui font le boulot et en plus ça sali beaucoup les machines.

Vous avez dit aussi qu'il y avait un problème par rapport à la date de l'entretien. Moi je me suis renseignée auprès du service, ils peuvent m'assurer que l'endroit est nettoyé tous les jours. Donc je ne sais pas pourquoi la date n'a pas été adaptée. Donc ils vont être encore plus vigilants à cet espace.

Vous avez aussi posé une question par rapport à des distributeurs de sachets. En fait, il y a une expérience pilote sur la Commune qui apparemment n'a pas été assez concluante et de toute façon, vous le voyez dans le budget, on ne prévoit pas de généraliser ces dispositifs.

Concernant les poubelles, vous avez vu dans notre programme de politique générale qu'on va augmenter le nombre de poubelles. Donc, on sera attentif à les placer là où elles ne sont pas assez nombreuses.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta. Voilà je clos la séance publique, et nous allons très rapidement passer au huis clos. Bon, Monsieur Ikazban, je vous donne 30 secondes.

M. Ikazban :

30 secondes, c'est suffisant !

M. le Président :

Sans polémique !

M. Ikazban :

C'est un procès d'intention que vous faites là. Mais ça va, comme je vous connais, je vais vous donner le bénéfice du doute. Je vais simplement rappeler ce que vous auriez dû faire, Monsieur le Président, rappeler l'article neuf du règlement d'ordre intérieur : « toute parole injurieuse, toute assertion blessante, toute allusion personnelle, tous propos portant atteinte aux droits et libertés reconnues par la constitution et la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont considérés comme troublant l'ordre. Dans ce cas, le procès-verbal mentionne le retrait de parole et le motif de ce retrait ». J'aimerais bien que cette majorité grandisse un peu et s'occupe enfin de travailler au devenir des Molenbeekoïses et des Molenbeekoïses.

Monsieur l'Echevin El Khannouss :

Arrêtez de diffuser les mensonges sur Twitter, alors !

M. le Président :

J'ai noté votre remarque, je lève la séance et je la rouvre dans deux minutes pour le huis clos.

La séance est clôturée à 24 heures 30.
De zitting is om 24 uur 30 opgeheven.